



## **MAIRIE LA FERRIÈRE**

92 rue Nationale - 85280 LA FERRIÈRE

Accueil 02.51.40.61.69 ou Virginie MALARD 02.51.40.06.14  
enfance-jeunesse@laferriere-vendee.fr.

[www.laferriere-vendee.fr](http://www.laferriere-vendee.fr)

# **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**



**De septembre 2024 à Juin 2027**

**Version N°3- 04/10/2024**



## **IDENTIFICATION du PEDT**

PEDT pour la période de septembre 2024 à juin 2027

### **Collectivité territoriale porteuse du projet :**

**Commune de La Ferrière**  
**Mairie de La Ferrière 92, route nationale - 85280 La Ferrière**  
**02.51.40.61.69**

Compétences scolaires écoles publiques : Mairie de la Ferrière  
Compétences accueils périscolaires extrascolaires déclarés : Mairie de La Ferrière

### **Correspondante et interlocutrice du PEDT :**

Virginie MALARD, Responsable du pôle enfance-jeunesse scolaire.  
[Enfance-jeunesse@laferriere-vendee.fr](mailto:Enfance-jeunesse@laferriere-vendee.fr)  
02.51.40.61.69 - 06.37.50.47.13

## Table des matières

<b>1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE</b>	<b>1</b>
<b>a. Identification du PEDT en page de garde</b>	<b>1</b>
<b>b. Pilotage et concertation</b>	<b>1</b>
o Porteur du Projet :	1
o Coordination :	1
o Composition du comité de pilotage	2
o Autres partenaires associés	3
o Fréquence des réunions	3
<b>c. Périmètre et public du PEDT</b>	<b>3</b>
o Données statistiques	3
o Durant les temps scolaires et périscolaires concernés	4
o Établissements scolaires concernés	4
o Accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires	5
<b>d. Organisation des accueils hors temps scolaires</b>	<b>7</b>
o Régimes d'accueil	7
o La Restauration scolaire des écoles	8
<b>e. Transfert de responsabilité et sécurité des transitions</b>	<b>9</b>
o Transfert de responsabilité entre Planète Jeunes et les écoles	9
o Transfert de responsabilité entre l'école et la restauration /municipale et Pause méridienne	10
<b>2. LE PROJET</b>	<b>12</b>
<b>a. Implications des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT</b>	<b>12</b>
o Directeur/directrice des écoles : synthèse du rôle	12
o Les représentants des parents d'élèves des écoles Anita Conti	12
o L'APEEP association des parents d'élèves de l'école publique Anita Conti	13
o L'APEL association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint Nicolas	13
o Intervention des représentants de parents dans le PEDT	13
o L'accueil de loisirs Municipal Planète Jeunes	13
o La Municipalités et ses élus municipaux	13
o Les Agents Municipaux	14
o Calendrier d'élaboration du projet et organisation des travaux	14
<b>b. Fondements du PEDT</b>	<b>15</b>
o Valeurs	15
o Enseignement de l'évaluation du précédent PEDT	15
Des domaines satisfaisants	16
o Les Besoins des enfants sur le territoire	16
o Projets des écoles	17
o Projet de l'accueil collectif de mineurs Municipal	17
<b>c. Définition des objectifs du PEDT</b>	<b>18</b>

<b>d. Plans d'actions</b>	<b>19</b>
<b>e. L'évaluation du PEDT</b>	<b>23</b>
oLa méthode	23
oLes outils	23
oCalendrier de l'évaluation	26
<b>f. Valorisation de la démarche, du projet et des structures éducatives</b>	<b>27</b>
<b>g. Labellisation Plan Mercredi</b>	<b>27</b>
<b>Annexes</b>	Erreur ! Signet non défini.

# LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Il est élaboré par la communauté éducative du territoire, représentée au sein d'un comité de pilotage. Elus municipaux, élus associatifs, représentants de parents d'élèves, directeurs d'écoles, responsables de services municipaux, agents municipaux, conçoivent et mettent en œuvre ce projet. Son intérêt réside dans sa démarche participative et ne peut être efficace que si les partenaires sont impliqués. Le PEDT place l'enfant, son éducation, son cadre de vie au cœur des réflexions.

« De l'éducation, naît la confiance, de la confiance naît l'espoir, de l'espoir naît la paix » Confucius

Le présent Projet Éducatif a pour vocation de guider les actions éducatives de la commune pour les quatre prochaines années en définissant :

- les orientations éducatives en direction des enfants,
- les liens entre les activités scolaires et extrascolaires,
- les liens entre les professionnels et les bénévoles.

Chaque acteur interagit dans l'intérêt de l'enfant et s'engage à offrir un environnement éducatif enrichissant et inclusif pour tous les enfants de la commune dans le respect du rôle de chacun.

## 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

### a. Identification du PEDT en page de garde

### b. Pilotage et concertation

#### o Porteur du Projet :

Le Maire, M. David BELY, représente La Mairie de La Ferrière, porteuse du projet.

M. Alain Oger, 1<sup>er</sup> adjoint et élu aux écoles, à l'enfance et la jeunesse est l'élu de référence en charge du dossier PEDT.

La Coordination du PEDT sera effectuée par Virginie MALARD, en charge de la coordination des PEDT depuis 2014. Elle est responsable du pôle enfance jeunesse qui comprend la responsabilité de l'organisation du service, du personnel scolaire (ATSEM, agents de surveillance et d'entretien, agents de restauration scolaire, animateurs bibliothèque des écoles et éducateur sportif municipaux) et depuis avril 2022 la supervision de l'Accueil de Loisirs Municipal Planète jeunes.

#### o Coordination :

- Faire le lien entre les différents projets et acteurs du PEDT :
  - o Elus municipaux, Directions des écoles maternelles et élémentaires, les enseignants, les services municipaux, les Associations et représentants de parents d'élèves, les familles (qui contactent directement la mairie).
- Elaborer et évaluer le PEDT.
- Maintenir une présence sur le terrain pour faciliter le dialogue et la mise en œuvre des projets, sur les temps méridiens et sur les transitions sous responsabilité municipale.
- Être une personne ressource, rassembler et transmettre les informations utiles aux acteurs concernés.
- Coordonner les agents municipaux d'un point de vue organisationnel et pédagogique et à faire des propositions de réajustements avec les différents acteurs de la journée de l'enfant.
- Organiser les réunions du comité de pilotage et les animer
- Rédiger et diffuser les comptes rendus
- Garantir la cohérence du projet et de son évaluation

La Responsable du pôle est l'interlocutrice référente pour les familles sur toutes les questions ou difficultés rencontrées par les parents sur les temps municipaux.

Elle interagit avec chaque responsable ou agent référent au sein du pôle : responsable de la restauration scolaire, agent référent des ATSEM, équipe de direction de l'accueil de loisirs municipal, éducatrice sportive, Agent de bibliothèque, Agent d'animation jeunesse.

Concernant les ATSEM de l'école Anita Conti, l'autorité fonctionnelle est exercée par la directrice et l'autorité hiérarchique exercée par le Maire, représenté par ses services (responsable pôle enfance-jeunesse).

On distinguera deux moments :

- Le moment où l'ATSEM est à disposition de l'école pendant le temps scolaire, c'est la directrice qui organise les tâches qui seront confiées, sous son autorité.
- Le moment où l'ATSEM assume des tâches de périscolaire, ménage, cantine, accompagnement dans le transport scolaire, est sous la responsabilité du maire. La directrice peut faire remonter les informations nécessaires mais n'a pas autorité.

*(Source : code des communes et synthèse du syndicat des enseignants UNSA)*

Depuis septembre 2023, un secrétariat du pôle a été créé permettant d'avoir un second interlocuteur pour les familles et d'assurer une réponse rapide et un suivi accru relativement aux questions liées à la restauration scolaire. Un portail familles à échéance septembre 2024 est en cours d'installation pour faciliter les inscriptions des familles aux différents services.

La responsable du pôle est en lien constant avec le Directeur Général des Services et les adjoints municipaux concernés.

Le cas échéant elle peut orienter les familles vers les services ou professionnels qui peuvent répondre à leurs questions (CCAS, travailleurs sociaux de la CAF, médiateur de prévention, PMI, infos jeunes...).

Elle accompagne un agent d'animation jeunesse dans l'organisation du conseil municipal des enfants.

Depuis 2023, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de La Roche sur Yon agglomération la responsable du pôle est également chargée de coopération dans les thèmes de la jeunesse et de la parentalité.

Relativement aux missions effectuées dans le cadre du poste de responsable de pôle, le volume horaire dédié au PEDT pour son suivi et sa mise en œuvre est estimé à minima à un 0.25 ETP avec une augmentation en période de renouvellement de PEDT à 0.5 ETP.

Les missions du poste sont transversales et contribuent toutes, y compris dans la gestion du personnel du service (formations, organisation des plannings, réunion de suivi, de coopération...) à l'accomplissement des objectifs du PEDT.

#### ○ Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance qui doit permettre d'évaluer le projet tout au long de son déroulement et d'apporter les correctifs nécessaires pour maintenir les priorités éducatives.

Le comité de pilotage est constitué des représentants de chaque partenaire de la communauté éducative qui intègre le PEDT.

Le comité est efficace si les participants le font vivre, dans leurs retours, leurs échanges, leurs auto-évaluations, leurs propositions, dans le respect de leur rôle et champs d'exercice de leurs missions.

#### ➤ La composition du Comité :

- Le Maire de la Commune et/ou l'adjoint aux écoles Enfance-Jeunesse
- Les Conseillers Municipaux en charge du PEDT
- La Responsable du pôle Enfance-Jeunesse
- Les Directrices des écoles Anita Conti (maternelle et élémentaire)
- Le Directeur de l'école Saint Nicolas
- Un agent de direction de l'Accueil de Loisirs Municipal Planète Jeunes
- L'Éducatrice sportive de la commune
- Une ATSEM
- La Responsable du restaurant scolaire municipal
- Un représentant des parents d'élèves de chaque école Anita Conti
- Un représentant de l'APEEP
- Un représentant de l'APEL de l'école Saint Nicolas

- **Autres partenaires associés**

- **Ponctuellement, pourront être invités :**

- Les partenaires institutionnels : les travailleurs sociaux de la CAF, les services départementaux de L'Education Nationale.
    - 1 à 2 membres du groupe de travail parentalité
    - Des représentants des associations locales (associations sportives ou culturelles)
    - Un Agent d'animation jeunesse

- **Fréquence des réunions**

Ce comité se réunira au minimum 2 fois dans l'année.

- En janvier- février, pour un premier point de retour et d'évaluation depuis la rentrée
- Avril-Mai, pour l'évaluation des nouveaux réajustements et les perspectives de la prochaine rentrée.

### **c. Périmètre et public du PEDT**

- **Données statistiques**

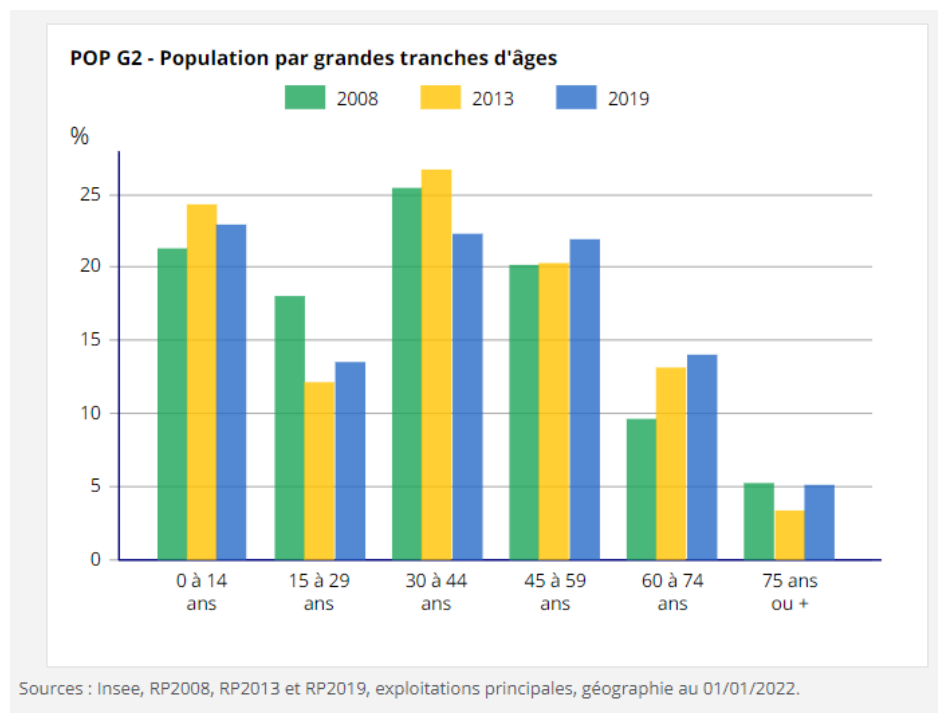
La Ferrière compte 5556 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et fait partie des 13 communes de la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon qui comptent une forte croissance démographique. Elle représente 5,45% de la population de la communauté d'agglomération.

Entre 2013 et 2017, la population ferrièreoise augmente de +1,1% (contre 0,8% pour la communauté d'agglomération).

Au dernier recensement en 2018 on dénombre :

639 enfants âgés de 3 à 10 ans sur La Ferrière : 205 enfants de 3-5 ans et 434 de 6-10 ans.

423 jeunes de 11 à 17 ans.



La Ferrière reste un territoire attractif pour les familles.

Selon l'INSEE, on constate que les couples avec enfants sont passés de 719 en 2014 à 707 en 2020. On compte également en 2020, 126 familles monoparentales, ce qui depuis 2014 représente une évolution de 32%. Il existe donc un besoin certain en matière d'accompagnement à la parentalité ou en matière de services destinés aux familles.

De plus, la commune poursuit en parallèle sa politique de développement de ses lotissements communaux, permettant d'offrir aux jeunes familles des perspectives d'installation.

Le Projet Educatif Territorial 2024-2027 concerne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il est tourné plus particulièrement vers les enfants de 3 à 11 ans qui habitent et sont scolarisés sur la commune et se prolonge au public 11-14 ans qui fréquente les activités jeunesse proposées à l'accueil de loisirs.

- **Durant les temps scolaires et périscolaires concernés**

- **les temps scolaires de l'école Anita Conti, maternelle et élémentaire : 3-11 ans**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h45-12h	8h45-12h	8h45-12h	8h45-12h
13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

- **les temps méridiens de l'école Anita Conti, maternelle et élémentaire : 3-11 ans en gestion municipale**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
12h-13h45	12h-13h45	12h-13h45	12h-13h45

- **Les temps périscolaires matins et soirs de l'école, maternelle et élémentaire en gestion municipale Accueil de loisirs déclaré Planète Jeunes :**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h45	7h15-8h45	7h15-8h45	7h15-8h45
16h30-19h	16h30-19h	16h30-19h	16h30-19h

Entre 8h35 et 8h45 :

Les enfants sont amenés par les animateurs au sein des écoles.

Dans la cour pour les enfants de l'élémentaire et dans chaque classe pour les enfants de maternelle.

Entre 16h30 et 16h45 :

-les enfants de maternelle inscrits par les parents à l'accueil périscolaire sont pris en charge par les animateurs à 16h30 devant chaque classe.

-Les enfants de l'élémentaire inscrits à l'accueil périscolaire sont pris en charge par les animateurs à 16h30 à la sortie des classes et rassemblés sous le préau de l'école.

- **Le temps périscolaire du mercredi en gestion municipale Accueil de Loisirs déclaré Planète Jeunes ouvert aux écoles de la commune Anita Conti et Saint Nicolas 3-11 ans**

Mercredi
7h30-18h30

- **Temps d'école de sport municipale en gestion municipale, non déclaré et encadré par l'éducatrice sportive et un agent du service scolaire. Enfants de 5 à 11 ans répartis par tranches d'âges sur les différents créneaux.**

Lundi	Mardi
17h15-18h15	17h-18h
18h15-19h15	

- **Établissements scolaires concernés**

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, les écoles de la commune ont un même rythme scolaire à 4 jours.

La volonté de l'établissement privé Saint Nicolas a été de participer aux réunions du PEDT depuis son renouvellement en 2021 et ainsi de développer les échanges avec les différents partenaires de la communauté éducative locale.

Cependant, tout en laissant l'opportunité à l'école Saint Nicolas et ses représentants de parents d'aller dans le sens du PEDT celui-ci s'est principalement organisé et a évolué autour du lien direct construit avec les écoles publiques maternelle et élémentaire Anita Conti.

Le lien avec les écoles Anita Conti s'est accentué au cours des précédents PEDT, pour atteindre aujourd'hui un travail partenarial fort sur les différents sujets qui concernent à la fois l'école et les temps à responsabilités municipales durant la journée de l'enfant à l'école. Ce lien se traduit par des échanges réguliers et réactifs, des participations aux différentes instances d'échanges.

La municipalisation de l'accueil de loisirs Planète Jeunes en avril 2022 a facilité et accéléré la mise en œuvre des objectifs et essentiellement la cohérence éducative entre les équipes.

➤ Ecole Privée Saint Nicolas

283 élèves- 1 chef d'établissement

- 102 élèves en maternelle - accueil d'enfants de moins de 3 ans en TPS - entrée décalée pour répondre au mieux aux besoins des enfants.
- 181 élèves en élémentaire

Horaires de fonctionnement de l'école : 8h45 - 12h00 et 13h45 - 16h45

L'école propose un accueil périscolaire non déclaré de 7h15 à 8h45 et de 16h45 à 19h00.

➤ Ecoles Publiques groupe scolaire Anita Conti

243 élèves - 1 direction pour chaque école

- 78 élèves en maternelle - accueil d'enfants de moins de 3 ans en TPS - entrée décalée selon les besoins des enfants
- 165 élèves en élémentaire

Horaires de fonctionnement des écoles : 8h45-12h et 13h45-16h30

L'accueil périscolaire en gestion municipale, est déclaré et se déroule dans des locaux municipaux attenants aux écoles dans des salles aménagées pour l'accueil des enfants.

○ Accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires

• Accueil de Loisirs Municipal Planète Jeunes

L'accueil de loisirs municipal est un accueil collectif de mineurs déclaré, sans hébergement, qui accueille les enfants de 3 à 17 ans, tout au long de l'année, dans les locaux municipaux de La Maison de l'Enfance.

En 2023, il y a eu 352 familles utilisatrices différentes pour 495 enfants et jeunes

• Public enfance 3-10 ans

-Pour le périscolaire matin et soir, 229 enfants pour 181 familles,  
-Pour le périscolaire des mercredis 242 enfants pour 166 familles  
-Pour l'extrascolaire 339 enfants pour 233 familles

- Les mercredis de 9h00 à 11h30-12h00 et de 13h30-14h00 à 16h45
- Un accueil péricentre de 7h30 à 9h et de 16h45 à 18h30
- L'été, un accueil en journée obligatoire de 9h00 à 16h45
- Un accueil périscolaire des écoles Anita Conti de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 19h00

• Public Jeunes 11- 17 ans

La période de COVID a mis fin au fonctionnement du foyer des jeunes qui s'adressait aux jeunes de 14 à 20 ans. A ce jour, l'association Familles rurales n'est pas porteuse d'un nouveau projet de foyer des jeunes.

L'accueil de loisirs municipal Planète Jeunes ouvre ses portes aux jeunes de 11 à 17 ans, à la maison de l'enfance dans une salle dédiée aux jeunes. En 2023, 116 jeunes pour 107 familles ont participé aux activités proposées lors des vacances scolaires.

- sous forme d'activités programmées,
- tous les jours du lundi au vendredi : en journée, 1/2 journée ou en soirée selon les activités proposées.

En pratique, ceux sont les jeunes de 11 à 14 ans qui participent activement. Des animateurs qualifiés encadrent les jeunes.

La municipalité répond favorablement aux demandes de stages BAFA et organise via l'équipe de direction de l'accueil de loisirs les recrutements utiles pour l'encadrement des enfants pendant l'année et l'été. Les jeunes ayant participé aux activités de Planète Jeunes, sont plus particulièrement sensibilisés à la possibilité de passer leur BAFA.

- **L'École de sports**

L'école de sports est municipale, permet aux enfants ferriérois âgés de 5 à 11 ans de s'initier à plusieurs disciplines dans un but non compétitif, en toute sécurité, en s'adaptant à l'âge et aux capacités de chacun.

Les séances sont encadrées par Marie PILLENIERE, éducatrice sportive de la commune, elle est diplômée du BPJEPS éducation physique pour tous, du niveau 1 de PSC-1 et détient sa carte professionnelle d'éducateur sportif.

Elle est accompagnée dans l'encadrement par Cindy HERON, agent du service scolaire.

Les séances se déroulent au sein du complexe sportif dans les salles ou sur les terrains extérieurs, dont le city stade, et selon les sports proposés.

Un règlement de fonctionnement est établi par la municipalité avec les dispositions de prise en charge des enfants. La richesse du contenu et l'alternance des activités dispensées contribuent à l'orientation sportive des enfants vers les associations sportives locales et la découverte de nouveaux sports. Elles développent les capacités motrices et permettent l'acquisition d'une culture sportive alliant le plaisir à la confrontation (approche ludique, rencontres et échanges entre enfants).

Les enfants sont répartis sur les différents créneaux selon leur tranche d'âge et dans la mesure du possible selon les disponibilités des familles.

- **Dispositif « argent de poche »**

La municipalité permet aux jeunes à partir de 16 à 18 ans d'effectuer des missions de proximité à l'occasion des vacances scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Les sommes sont versées directement aux jeunes dans le délai le plus court possible après la fin de la mission.

Ce dispositif s'entend dans une démarche citoyenne et a pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes de se confronter au monde du travail,
- Responsabiliser les jeunes,
- S'engager pour une mission d'intérêt général, pour l'amélioration du cadre de vie,
- Faire découvrir aux jeunes les activités menées par le CCAS et/ou la Commune de La Ferrière
- Mieux connaître la Commune
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes

Le dispositif propose depuis l'été 2021 des missions dans les différents services de la Mairie. Les agents des services scolaires accompagnent ces jeunes ferriérois dans des missions d'entretien des locaux scolaires, de préparation de matériel, d'inventaire. Ce dispositif permet de maintenir un lien avec les jeunes.

- **Conseil Municipal des enfants**

Le CME est composé de 16 enfants de CM1-CM2 des 2 écoles de la commune. Il se veut être un exercice grandeur réelle de l'exercice de la citoyenneté. Les jeunes élus exercent un mandat de 2 ans. Lors de leurs réunions mensuelles, ils sont accompagnés par l'adjoint aux écoles enfance-jeunesse, quelques élus adultes de la commission et un agent d'animation jeunesse. La responsable du pôle accompagne les élus et l'animatrice ponctuellement selon les projets à développer.

La commune s'oriente vers la mise en place d'un passeport civisme afin de permettre à tous les enfants des classes de CM2 des écoles de la commune de participer activement aux événements et cérémonies officiels, à la découverte des associations, d'expositions...et ainsi mieux connaître son lieu de vie et de s'y impliquer.

- **La CTG - Convention Territoriale Globale**

La commune dont le dernier contrat enfance jeunesse a pris fin en 2022 est actuellement signataire de la convention territoriale globale de la Roche sur Yon agglomération.

Au sein de cette CTG, la municipalité a souhaité plus particulièrement contribuer au développement de deux domaines : la jeunesse et la parentalité. Des temps de travaux de la responsable du pôle enfance jeunesse sont dédiés aux missions de chargé de coopération dans ces domaines.

- Les actions parentalité

La commune a su proposer avec la participation, de responsables associatifs, de parents d'élèves et de professionnels de nombreuses actions et animations sur une variété de thèmes depuis 2010. Cette première communauté éducative constituait un soutien à la parentalité en dehors des besoins d'apprentissages. La période du COVID a mis entre parenthèses les actions du groupe constitué.

Les missions de chargé de coopération favorisent la reprise de ces actions.

Le soutien à la parentalité vise à aider, accompagner les parents et les familles dans leur rôle. Toute action, acteur ou dispositif peut y contribuer. Il en est de même pour les personnels de la santé, du social, de la culture ou du sport sur leur temps d'interactions avec les enfants et les familles.

- Politique jeunesse

Les élus de la municipalité souhaitent que les structures municipales et associatives de La Ferrière soient des points d'appuis pour les jeunes, à la fois pour leur permettre d'accéder à différents services qui peuvent favoriser leur épanouissement et leurs compétences et aussi les inciter à s'investir dans celles-ci pour agir sur leur territoire.

Les élus de la commission école enfance jeunesse, engagent actuellement une réflexion sur la mise en œuvre de cette politique jeunesse dans le cadre du développement de la médiathèque municipale, d'activités jeunesse au sein de l'accueil Planète jeunes, des infrastructures sportives, où les jeunes doivent avoir une place dans les orientations. Afin d'y parvenir, les élus s'orientent vers un projet de conseil de jeunes issu des utilisateurs des activités jeunesse et/ou les élus du CME passés au collège et qui souhaitent continuer leur implication dans la vie de la commune. Un projet civique ou solidaire pourrait également voir le jour

La place des parents, des responsables associatifs, le lien avec les collèges et les outils de communication sont à déterminer.

Le réseau créé dans le cadre de la CTG et le partage des projets des chargés de coopération permettra d'avancer sur les différents moyens à mettre en place.

## d. Organisation des accueils hors temps scolaires

- Régimes d'accueil

Plusieurs services sont proposés aux familles sur les temps non scolaires détaillés ci-dessous.

A compter de septembre 2024, la commune prévoit la mise en place d'un nouveau système d'inscription concernant tous les services école enfance jeunesse gérés et organisés par la Mairie.

Via un « portail familles » accessible sur le site internet de la commune, chaque famille pourra accéder aux différents services et procéder à ses inscriptions et annulations. Le suivi sera géré par la secrétaire du pôle enfance jeunesse permettant ainsi un échange pour toute question des familles.

L'Accueil de loisirs Planète Jeunes Accueil collectif de mineurs déclaré - organisateur Mairie de la Ferrière

Depuis avril 2022, l'accueil de loisirs a été municipalisé.

Une tarification selon 6 tranches de quotient familial a été mise en place sur les temps périscolaires et extrascolaires. Les tarifs sont révisés chaque année. (ci-dessous Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024)

TARIFS							
Accueil de Loisirs Périscolaire Matin et Soir							
Site de l'école Anita Conti rue Georges Durand							
Quotient Familial	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +	
Tarif au 1/4 d'heure	0,43	0,44	0,45	0,46	0,47	0,48	
Goûter	0,58 €						

TARIFS							
Accueil de Loisirs Mercredis - Petites et Grandes Vacances							
Site de la Maison de L'Enfance							
	Quotient familial	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +
Habitants de la Ferrière	A l'heure	1h	1,04 €	1,36 €	1,66 €	2,37 €	2,42 €
	Journée avec repas	8h	8,32 €	10,88 €	13,28 €	18,96 €	19,36 €
	Demi-journée avec repas	5h	5,20 €	6,80 €	8,30 €	11,85 €	12,10 €
	Demi-journée sans repas	3h	3,12 €	4,08 €	4,98 €	7,11 €	7,26 €
	Péricentre	½ heure	0,52 €	0,68 €	0,83 €	1,18 €	1,21 €
Hors Commune	A l'heure	1h	3,22 €	3,27 €	3,32 €	3,37 €	3,42 €
	Journée avec repas	8h	25,76 €	26,16 €	26,56 €	26,96 €	27,36 €
	Demi-journée avec repas	5h	16,10 €	16,35 €	16,60 €	16,85 €	17,10 €
	Demi-journée sans repas	3h	9,66 €	9,81 €	9,96 €	10,11 €	10,26 €
	Péricentre	½ heure	1,61 €	1,63 €	1,66 €	1,69 €	1,71 €

Approuvés par la délibération n°24-079 du 1er juillet 2024 et applicables au 1er septembre 2024

- L'information aux familles s'effectue
  - par courriel aux familles utilisatrices,
  - sur le site internet de la commune via le lien vers la structure <https://www.planetejeunes.fr/>
  - par la page Facebook de la commune et de la structure Planète Jeunes Municipal et pour l'espace jeunes la page Instagram; planète ados la Ferrière.

- Pour toutes utilisations du service, les familles doivent compléter un dossier d'informations, une fiche sanitaire et les autorisations parentales nécessaires (en cas d'accident, droit à l'image, RGPD, pratique sportive...).

- A ce jour, deux types d'inscriptions sont possibles pour les familles qui transmettent leurs besoins par courriel.

Pour le périscolaire matin et soir et périscolaire du mercredi, les familles transmettent leur bulletin, disponible sur les réseaux, aux dates butoirs pour chaque période d'inscription. Les demandes sont ensuite validées par courriel par l'équipe de direction.

Pour le temps extrascolaire des petites et grandes vacances et pour l'espace ados, des bulletins avec des dates spécifiques sont à disposition des familles.

Pour les séjours d'été un formulaire de pré-inscription est mis en place via le site de la commune.

Dans tous les cas, les inscriptions définitives sont validées par l'équipe de direction.

A compter de septembre 2024, la commune prévoit la mise en place d'un nouveau système d'inscription concernant tous les services école enfance jeunesse de la Mairie.

Via un « portail familles » accessible sur le site internet de la commune, chaque famille pourra accéder aux différents services et procéder à ses inscriptions et annulations.

- L'accueil d'enfant porteur de handicap ; un RDV est organisé au préalable avec l'équipe de direction afin de faire connaissance avec l'enfant et évaluer les besoins des familles.  
Si l'enfant peut bénéficier d'un accompagnement par un personnel spécifique, en accord avec la famille, un dossier de demande d'aide auprès de la CAF est complété entre Planète Jeunes Municipal et l'association ou l'entreprise habilitée. Une période d'adaptation peut être proposée pour l'enfant, des points réguliers sont faits avec les familles.

- Les locaux :

-Le service périscolaire de l'école Anita Conti utilise les locaux rue Durand attenants à l'école :  
3 salles d'activités, la cour du périscolaire et son préau, la cour intérieure de l'école.

-Le service périscolaire du mercredi et extrascolaire utilise les locaux de la Maison de l'enfance :  
4 salles d'activités, 1 salle jeunesse, une salle de restauration, une cour fermée et ponctuellement pour leurs activités les enfants évoluent sur le city stade et les salles du complexe sportif attenants à la structure.

- **La Restauration scolaire des écoles**

La municipalité est porteuse du marché de service de fabrication des repas via un prestataire de service unique pour les écoles de la commune et l'accueil de loisirs.

Une commission « menus » constituée d'élus de la municipalité, des responsables des restaurants scolaires des écoles, des directrices de l'accueil de loisirs, des directeurs et directrices des écoles, 1 représentant des parents d'élèves de chaque école, des représentants du prestataire dont une diététicienne, se réunissent 4 fois par an pour discuter des menus passés et à venir, des quantités, des retours sur les avis des enfants ou remarques des familles.

- Le restaurant scolaire Anita Conti est en gestion municipale, et se situe au centre des 2 écoles maternelles et élémentaires. Les repas sont livrés en liaison chaudes.
- A ce jour, les familles effectuent les inscriptions au restaurant scolaire en juillet de l'année scolaire à venir via un formulaire sur le site de la commune. Une adresse courriel spécifique est dédiée aux échanges pour des inscriptions ponctuelles ou des annulations.
- Concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap, et conformément à l'arrêt du conseil d'état du 20 novembre 2020 ; des agents d'accompagnement ont été recrutés sur le temps méridien pour permettre aux enfants d'être accueillis au restaurant scolaire avec leur camarades. Ces agents

sensibilisés et formés interviennent en complément des heures AESH accordées par la MDPH et mise en œuvre par les services de l'éducation nationale. Les directrices des écoles et les équipes pédagogiques sont en lien et coopèrent avec le coordinateur du PIAL (pôle inclusif d'accompagnements localisé) qui organise et coordonne les actions et emplois du temps des AESH.

- Les agents sont présents tout au long du repas de l'enfant et dans la continuité de sa pause méridienne jusqu'à la reprise du temps scolaire entre 12h et 13h45.
- Un travail de sensibilisation a été effectué auprès des enfants et des équipes afin d'améliorer l'accueil et la pratique de chacun face au handicap. Du matériel spécifique est également mis à disposition (chaise adaptée, fidgets, casque anti bruit pour enfant, outils de proprioception...)

- **L'école Saint Nicolas** organise tous les services sur la journée scolaire

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique gère les services de d'accueil collectif de mineur non déclaré sur le temps périscolaire matin et soir au sein des locaux de l'école.

L'OGEC gère également l'organisation du personnel et les inscriptions à sa restauration collective, les travaux et l'entretien de l'école, avec l'appui du directeur d'établissement.

La municipalité n'intervient pas dans l'organisation de ces services aux familles et dans les transferts de responsabilité entre les services. Elle reste à l'écoute des demandes formulées par l'école Saint Nicolas pour leur permettre de mener à bien les projets destinés aux enfants.

## **e. Transfert de responsabilité et sécurité des transitions**

Chaque enfant doit pouvoir évoluer dans les différents temps scolaires, méridiens, périscolaires en toute sécurité.

A l'école Anita Conti, pour éviter un cloisonnement des responsabilités, il est demandé à chaque acteur d'être attentif aux enfants et aux modifications des fonctionnements habituels. Nous souhaitons la vigilance de chacun. Le principe de précaution est demandé à chaque agent et ainsi de ne pas laisser sortir un enfant dans le cas d'informations contradictoires. Les vérifications doivent être effectuées auprès des responsables des différents temps concernés.

Temps scolaires : les directrices et les enseignants

Temps méridien : la responsable du restaurant scolaire et la responsable du pôle enfance jeunesse

Temps périscolaire : l'équipe de direction de Planète Jeunes Municipal

### ○ **Transfert de responsabilité entre Planète Jeunes et les écoles**

Pour l'accueil périscolaire, les listes d'inscriptions sont imprimées chaque jour avant l'accueil périscolaire.

- **Pour le matin**, un animateur pointe les présences des enfants via la tablette numérique du logiciel de présence. Si un enfant se présente mais sans inscription préalable, il est accueilli en fonction des places disponibles.  
A la fin de l'accueil, les animateurs qui encadrent les enfants, les accompagnent devant leurs salles de classes respectives et auprès des enseignants.
- **Pour le soir**, 2 à 4 animateurs par école prennent en charge les enfants. Chaque animateur dispose d'une liste d'inscrits par classe et va devant les classes pour récupérer les enfants présents sur sa liste. Si un parent est présent alors que l'enfant est inscrit, l'enfant est supprimé de la liste et la direction refait le point avec la famille sur les éventuels changements. Les enfants se rendent ensuite au périscolaire.

Les animateurs pointent les présences des enfants via la tablette numérique.

Tous les enfants qui sont accueillis au périscolaire, doivent avoir un dossier d'inscription à jour.

Avant chaque rentrée scolaire, les familles procèdent à l'inscription obligatoire de leurs enfants au pôle enfance jeunesse via le portail familles : restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire. Les services municipaux disposent ainsi des informations utiles à l'accueil de l'enfant.

-Dans le cas où un enfant n'a pas été récupéré par son parent, il peut être conduit par un enseignant ou une ATSEM auprès de l'accueil périscolaire.

Les responsables de l'accueil vérifient le dossier de l'enfant avant d'accepter son accueil.

-Dans le cas où un enfant est inscrit au périscolaire et absent au moment de la prise en charge des enfants devant les classes, les animateurs pourront demander à l'enseignant la confirmation de l'absence de l'enfant ou la récupération de celui-ci par les parents.

Les parents seront contactés par téléphone ou par mail et il leur sera demandé de faire le nécessaire auprès des différents partenaires pour les informer de l'absence de leur enfant et de vérifier leurs réservations sur le portail familles dans les délais requis.

Toutes informations significatives sur l'état de santé de l'enfant, un évènement de sa journée seront transmises par oral entre les animateurs de l'accueil et les enseignants, directrices ou ATSEM.

#### ○ **Transfert de responsabilité entre l'école et la restauration /municipale et Pause méridienne**

- Les inscriptions au restaurant scolaire sont gérées par un logiciel de présence, une tablette de validation des présences est située au restaurant scolaire.
- Chaque matin à l'école élémentaire, un agent municipal se déplace auprès des classes pour vérifier les inscriptions (présence réel ou absence des enfants) via la tablette. A la maternelle, les ATSEM font cette vérification dans les classes. Les outils sont centralisés auprès de la responsable du restaurant scolaire qui comptabilisent les présences.
- Dans le cas où un enfant est absent au moment du passage en classe (retard en classe après 9h) les familles contactent directement la responsable du restaurant scolaire ou le secrétariat du pôle. Le service et le nombre d'enfant dans chaque classe est comptabilisé et les agents de services sont répartis et informés du nombre d'enfants sur les différents groupes.

- **Pour les classes maternelles** : Chaque ATSEM amène sa classe au restaurant scolaire et fait les transmissions utiles auprès des agents de restauration ou de la responsable. Une des ATSEM est présente à chaque service pour permettre aux plus petits d'avoir une personne ressource et d'assurer les transmissions significatives au moment du retour.

A la fin du service les enfants sont récupérés par leur ATSEM de classe pour aller sur la cour ou dans les dortoirs. Ils sont accompagnés par des agents du service qui maintiennent une surveillance de cour pour les enfants qui ne font pas la sieste.

Entre 13h40 et 13h45 les agents confient les enfants aux ATSEM ou aux enseignantes et font les retours d'informations utiles. Le cas échéant un message aux parents peut être inscrit dans le cahier de liaison de l'enfant et celui-ci est également relayé à titre d'information dans le cahier de liaison du service auprès de la responsable.

- **Pour les classes élémentaires** : les enfants sont amenés par classes par leurs enseignants sous le préau de la cour. Les agents du service de restauration et de surveillance de pause méridienne sont présents pour recueillir les informations de transmission utiles ;1 agent référent par classe.

Les enseignants gèrent les départs des enfants externes.

Les enfants des classes qui mangent au premier service sont pris en charge par les agents pour se rendre au restaurant scolaire.

Les enfants des classes qui mangent au second service sont dans la cour, ou s'ils le souhaitent à la bibliothèque de l'école ou à des ateliers de pause méridienne (tous situés à proximité et encadré par un agent).

Dans tous les cas à leur arrivée au restaurant scolaire, les enfants s'installent par groupe de classe ce qui permet la vérification des présences.

En cas d'absence ou de difficultés spécifiques, les informations concernant l'enfant et sa famille sont disponibles sur la tablette, ce qui permet à la responsable du restaurant scolaire de contacter les familles directement.

Un projet de service global à destination des personnels et des usagers énonçant les principes d'organisation de la pause méridienne est développé dans une charte de la pause méridienne consultable par les familles sur le site de la commune.

Le taux d'encadrement de la pause méridienne a été augmenté au cours des années de PEDT complétant ainsi les besoins en nombre d'agent pour le service de restauration aux besoins d'accompagnement des enfants pendant le repas et sur la cour.

## 2. LE PROJET

### a. Implications des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT

Le respect du rôle de chacun est un point de départ significatif pour ne pas uniquement pointer les faiblesses d'un partenaire éducatif et bien s'interroger sur sa propre pratique.

La participation au PEDT implique l'interconnaissance des partenaires, la reconnaissance des compétences de chacun et leurs champs d'action possibles ou contraints.

Relativement au comité de pilotage et aux enseignements du précédent PEDT, il apparaît utile de rappeler le rôle de chaque partenaire de la communauté éducative acteur du PEDT

#### ○ Directrice des écoles Anita Conti : synthèse du rôle

- Veille au bon fonctionnement de l'école élémentaire ou maternelle dont il a la responsabilité. Admission, accueil et surveillance des élèves.
- Fait la classe
- Responsabilité pédagogique : Animation, impulsion et pilotage. Met en place le projet pédagogique de l'établissement, et coordonne le travail des professeurs des écoles.
- Inscrit les nouveaux élèves et répartit les effectifs dans les classes en fonction de leur niveau en concertation avec l'équipe enseignante.
- Veille au bon déroulement des cours, au respect des règlements et des programmes et participe à la vie de l'école : coordination des activités des classes, gestion du budget, relation avec les parents d'élèves, répartition des moyens et des services, sécurité de l'école.
- Est le représentant de l'institution auprès de la commune, des autres collectivités territoriales et des partenaires (parents, protection de l'enfance...).

#### ○ Chef d'établissement école Saint Nicolas : synthèse du rôle

Les différences avec l'enseignement public s'exercent dans différents champs de responsabilité : pédagogique, administratif, ressources humaines, gestion comptable et immobilière ou encore pastorale.

- Les responsabilités du chef d'établissement dans le champ pédagogique s'exercent dans le cadre du contrat d'association signé avec l'état et du statut du chef d'établissement. Il assume la responsabilité pédagogique et rend compte auprès de l'IEN : il est ainsi le garant du respect du contrat d'association.
- Il assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire : il appartient au chef d'établissement, d'agréer les intervenants extérieurs, de définir le calendrier scolaire, de valider en conseil de cycle les redoublements, les passages anticipés.

Dans le cadre du PEDT, le Chef d'établissement de l'école Saint Nicolas et les directrices des écoles Anita Conti représentent l'institution scolaire auprès de la commune et de ce fait participent à la définition et au pilotage du projet éducatif territorial - PEDT. Ils peuvent être amenés à participer à des commissions ou à des groupes de travail avec les partenaires de la communauté éducative. Ils travaillent en relation avec la responsable du pôle enfance - jeunesse pour favoriser la complémentarité des activités avec leurs projets d'écoles et faciliter la mise en œuvre des objectifs du PEDT. (*Source référentiel métier éducation nationale. Bulletin officiel spécial n°7 du 11déc.2014*).

#### ○ Les représentants des parents d'élèves des écoles Anita Conti

Ils sont élus par les parents d'élèves chaque année. Ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation. Ils sont amenés à rencontrer les élus de la commune et les représentants de la direction des services départementaux de l'éducation

nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou quand une situation particulière l'exige. Les représentants donnent leurs avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement. Les parents élus portent la voix et les préoccupations de chaque parent.

*(Source : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports mallette des parents. Gouv).*

*Dans le cadre du PEDT, les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont conviés au comité de pilotage.*

- **L'APEEP association des parents d'élèves de l'école publique Anita Conti**

Composée de parents bénévoles. Elle organise des événements qui permettent d'apporter des fonds pour améliorer le quotidien des enfants à l'école, pour organiser des sorties, des moments de convivialité et des manifestations autour de l'école. Elle dispose d'une page Facebook lui permettant de communiquer des informations sur la vie de l'école aux parents et participe au comité de pilotage du PEDT.

- **L'APEL association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint Nicolas**

Composée de parents d'élèves bénévoles. L'APEL accueille, informe, soutient et représente les familles au sein de l'école et auprès des institutions locales (mairie, paroisse...)

Elle organise des manifestations et actions pour financer des projets éducatifs pour les enfants.

L'APEL, par sa page Facebook, communique les informations de la vie de l'école.

L'APEL a été sollicité dans le cadre du renouvellement du PEDT. Il n'y a pas eu de contribution pour ce renouvellement néanmoins l'association reste ouverte à la démarche.

- **Intervention des représentants de parents dans le PEDT**

Dans l'élaboration : Les représentants participent aux réunions de concertation, à l'état des lieux des besoins.

Dans la mise en œuvre : participation des représentants au comité de pilotage, relais d'information auprès des familles, retour de remarques au comité.

Dans l'évaluation : participation à la réalisation des documents d'évaluation ou questionnaire si ce choix a été fait, participation aux démarches de bilans et perspectives d'évolution du PEDT.

Dans le cadre du PEDT, les parents et les associations de parents d'élèves sont impliqués dans différents temps et sous différentes formes dans le but de favoriser le dialogue et tendre vers la coéducation avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

Il est nécessaire que ces parents puissent être un relai de communication tant dans les retours pour faire les réajustements utiles que dans la transmission des démarches du PEDT concrétisées sur le terrain.

- **L'accueil de loisirs Municipal Planète Jeunes**

Il est géré par la municipalité depuis avril 2022.

L'équipe en place, organise l'accueil en fonction des orientations majeures définies dans le projet éducatif de la commune pour la structure. Au même titre que la famille, l'école, le club de sport ; l'accueil de loisirs exerce une fonction éducative auprès des enfants et des jeunes quant à leur apprentissage de la vie en société.

Une équipe d'animateurs encadre les enfants accueillis sur la structure et travaille sur une programmation d'activités en lien avec les objectifs du PEDT.

Les directrices de l'accueil collectif participent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT.

- **La Municipalités et ses élus municipaux**

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il se compose du maire, d'un ou plusieurs adjoints et des conseillers municipaux.

Les conseillers sont répartis en commissions et se réunissent pour étudier les sujets et élaborer des propositions soumises au conseil municipal, qui reste décisionnaire.

La commission Ecoles Enfance Jeunesse référente du PEDT, a désigné 3 élus, dont l'adjoint Ecoles

enfance jeunesse, qui travaillent plus particulièrement avec les partenaires et organisent avec la responsable du pôle les instances de concertation.

### ○ Les Agents Municipaux

De nombreux agents interviennent au sein des écoles publiques de la commune :

- Les ATSEM qui sont des membres de l'équipe éducative,
- Les agents de surveillance et d'entretien des locaux,
- La responsable et les agents de la restauration scolaire,
- Les agents de sécurité à la traversée (également à l'école Saint Nicolas),
- L'éducatrice sportive municipale (intervient dans les 2 écoles de la commune),
- Les agents d'animation (bibliothèque des écoles et aide aux leçons, accueil périscolaire et extrascolaire)
- L'équipe de direction de l'accueil de loisirs Municipal

Ils sont réunis au sein du pôle enfance jeunesse dont les orientations prennent en compte les volontés municipales et les éléments et objectifs du PEDT.

L'éducatrice sportive, intervient dans un nombre d'heures équivalent pour chaque école sur le temps scolaire. 4 périodes de 8 à 10 semaines pour découvrir une activité physique et sportive, avec l'accompagnement d'un enseignant. Une programmation variée en accord avec les enseignants, des activités de coopération, d'opposition individuelle ou collective.

- ✓ A l'école Saint Nicolas temps réparti au choix sur les différents niveaux.
- ✓ A l'école Anita Conti, temps imparti réparti sur les classes élémentaires.

-sur les temps non scolaires, à l'accueil de loisirs l'éducatrice sportive fait partie de l'équipe d'animation. Elle propose des activités pour les différentes tranches d'âges.

Pour favoriser l'implication des agents et affiner l'organisation, des temps de réunions ont été positionnés sur l'année scolaire pour tous les agents du pôle enfance jeunesse. Ces temps permettent aux équipes concertation et cohésion : échanges sur les situations rencontrées et positionnement des équipes, consignes en lien avec les consignes de l'école, orientations du PEDT et mise en œuvre.

D'autres instances de concertation permettent d'aborder les sujets éducatifs au sein des écoles et des structures : Les conseils d'écoles auxquels participent les directrices de l'accueil de loisirs, la responsable du pôle enfance jeunesse, l'adjoint aux écoles ; la commission Ecoles Enfance-Jeunesse de la municipalité et la commission « menus » déjà citée précédemment.

Pour l'évaluation et le renouvellement du PEDT, il peut être décidé par le comité de pilotage de consulter les familles les enfants, les jeunes et les professionnels à travers un questionnaire d'enquête.

Cette consultation pourra être étendue aux familles des 2 écoles et aux familles dont les enfants vont intégrer les écoles afin de mieux cibler les attentes sur l'ensemble du territoire.

### ○ Calendrier d'élaboration du projet et organisation des travaux

Pour se renouvellement de PEDT, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises. Bien que souhaitable, il n'a pas été possible d'organiser un questionnaire d'enquête auprès de toutes les familles.

#### En juin 2023 :

Bilan du PEDT annuel, présentation de la CTG et des postes de chargés de coopération, planification de 3 réunions du comité entre fin 2023 et mars 2024 pour le renouvellement du PEDT.

#### En décembre 2023 :

-Réunion de présentation du PEDT aux nouveaux parents qui intègrent leurs fonctions, calendrier de la réflexion, choix des supports pour les travaux de groupes, expression des ressentis relativement aux objectifs du dernier PEDT.

### En janvier-février 2024 :

- partage des documents, outils de constats sur le dernier PEDT, les atouts et faiblesses, émergence des besoins,
- auto-évaluation de chaque catégorie de partenaires de la communauté éducative,
- solicitation des équipes d'animation pour faire émerger les besoins des enfants lors des journées à l'accueil de loisirs.
- questions informelles aux enfants et retours au sein de l'équipe d'animation.
- réunion avec les équipes pluri professionnelles du service scolaire pour un bilan PEDT et retour sur les besoins actuels des enfants.
- réunion de synthèse des retours reçus, et réflexions partagées du comité de pilotage sur les objectifs à maintenir et les objectifs éducatifs en perspectives.
- partage des ressources par courriel, guide PEDT, synthèse d'intervention dans le cadre du REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) pour nourrir la réflexion.
- retour complémentaire des acteurs du PEDT directement auprès de la responsable du pôle
- travail de rédaction de la responsable du pôle avec la contribution des services municipaux pour le rassemblement des données.

### En mars :

- présentation du premier document PEDT au comité de pilotage pour avis et modifications avant finalisation et transmission aux instances de conseils et de validation.

## **b. Fondements du PEDT**

### ○ Valeurs

Au regard des échanges et des retours sur les constats et perspectives à envisager, les membres du comité de pilotage ainsi que les agents municipaux se sont entendus sur l'importance de maintenir certains objectifs et organisations du précédent PEDT.

En effet, la période de COVID a rendu difficile ou incomplète la mise en œuvre du PEDT 2021-2024. Néanmoins, elle a permis l'émergence de nouveaux fonctionnements liés aux conditions sanitaires et obligations qui sont satisfaisants pour les équipes et efficaces pour les enfants.

Dans un premier temps, les échanges au sein du comité de pilotage ont permis de faire émerger les valeurs et principes importants pour ses membres :

-Respect de soi : développement de l'autonomie, épanouissement, compétences psychosociales, gestion des émotions, éducation à la santé et au bien-être.

-Respect de l'autre : apprentissage de la tolérance, acceptation des différences, ouverture culturelle, connaissance du handicap, reconnaissance de l'égalité fille garçon.

-Notion d'entraide pour lutter contre l'individualisme, le développement de la coopération et le nécessaire soutien à la parentalité.

-Respect des règles collectives et veille pour lutter contre les incivilités

### ○ Enseignement de l'évaluation du précédent PEDT

Relativement aux éléments d'évaluation recueillis au cours des 4 années du PEDT et à l'occasion de son renouvellement les acteurs de la communauté éducative ont fait retour de leurs constats (Annexe 5 constats des partenaires).

### Domaines de progression :

- La communication :  
Le PEDT n'est pas connu des parents et familles, il n'est pas relayé suffisamment par les écoles ou mis en valeur par les outils de communication à disposition. Il passe alors au second plan alors qu'il est au cœur des actions éducatives du service enfance jeunesse.  
Une simplification du document et sa diffusion par les partenaires est un axe à prendre en compte.  
Globalement la communication sur ce qui se fait dans les écoles, par les associations de parents d'élèves, par les services municipaux est à développer. Chaque partenaire doit développer ses outils de communication pour mieux valoriser ses actions auprès des familles.
- Les difficultés de mises en œuvre :  
Les conditions sanitaires, les raisons budgétaires, la difficulté à trouver du personnel, le temps à passer pour le suivi, la nécessité de formation des agents, sont autant de facteurs qui peuvent ralentir la mise en place de certaines actions ou les limiter. Il est alors plus difficile de répondre dans les temps impartis aux objectifs fixés, voire de développer de nouveaux projets ou de nouveaux axes de travaux.
- Les contraintes de fonctionnement :  
Chaque structure ou établissement est lié à des obligations qui diffèrent selon que l'établissement soit privé ou public, associatif ou municipal. Cela ne doit pas être un facteur de division ou de concurrence de la communauté éducative. Il est important d'avoir des propositions variées sur la commune qui puissent répondre aux différents besoins des familles.
- Le respect du rôle de chacun :  
Il implique la connaissance et la reconnaissance du rôle de chacun. Beaucoup d'acteurs interviennent sur le temps de journée de l'enfant, les transmissions, les échanges sont primordiaux. Le respect du domaine d'intervention, des missions, des responsabilités et des compétences l'est aussi.
- L'aménagement des espaces : sur les différentes structures, des marges de progressions sont possibles, si certains aménagements ont été réalisés d'autres sont en réflexion (ombrage, verdissement des cours, aménagement mobilier...)

### **Des domaines satisfaisants**

- La volonté de toutes les équipes ; agents, enseignants, élus, professionnels, responsables de structures et parents, de s'accorder pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sur la commune.
- Les temps d'échanges et de préparation, les outils créés pour faire du lien
- La formation des personnels et les mutualisations
- La qualité des activités, des projets, leur diversité et la complémentarité avec les projets tout aussi qualitatifs proposées par les écoles
- Des possibilités locales riches (tissu associatif, infrastructures,)
- La qualité des relations entre partenaires qui simplifient les échanges
- Les moyens mis à disposition par la commune

Et plus particulièrement pour les enfants :

Le développement des activités innovantes, de réflexion et de coopération, la baisse des conflits, la valorisation des initiatives et des engagements des enfants, l'inclusion, les activités sportives dans les écoles, l'ouverture culturelle.

### ○ **Les Besoins des enfants sur le territoire**

Les membres du comité de pilotage et les équipes ont souhaité prendre en compte prioritairement les besoins suivants :

- Le besoin des enfants de gérer leurs émotions pour mieux communiquer entre eux

- L'importance de la pratique sportive et d'une éducation à la santé (physique-mentale) comme prévention
- Le besoin d'un cadre rassurant et d'un climat serein dans les relations
- L'éducation à la citoyenneté et au respect de soi, des autres, des règles et de l'autorité

Toutes les tranches d'âges sont concernées par ses besoins. On s'attachera plus particulièrement à accompagner les plus jeunes dans la gestion des émotions et la création d'un cadre rassurant et serein.

On retrouve une similitude d'orientation avec le précédent PEDT :

**Le bien être : comme état résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit**  
 Sous cette orientation : l'importance des activités sportives, d'un cadre serein donc sécurisant pour les enfants.

**Le vivre ensemble : comme liens pacifiques, bonne entente qu'entretiennent les personnes avec d'autres sur leur territoire, avoir un relationnel satisfaisant.**

Sous cette orientation : les compétences psychosociales, les capacités à répondre efficacement aux épreuves de la vie quotidienne (gestion des émotions, résolution de conflits, empathie...) l'inclusion, le handicap, le respect, l'écoute et la communication, la reconnaissance des différences.

**La Citoyenneté : état où un individu est reconnu membre d'une société.**

Sous cette orientation : l'autonomie, l'initiative, l'implication, l'engagement et la prise de responsabilité.

#### ○ Projets des écoles

Objectifs des projets d'école

- Ecole saint Nicolas projet éducatif :

- Respecter les différences, dépasser les divergences, éviter l'indifférence et prendre soin
- S'éveiller à la responsabilité, s'engager dans le collectif, s'ouvrir à l'universel et construire sa citoyenneté
- La coopération école-famille
- Proposer un cadre sécurisant, humanisant, et responsabilisant dans lequel l'enfant se projette sereinement dans ses apprentissages.

- Projet d'Ecole maternelle Anita Conti

Axe 1 - Découverte culturelle et artistique : Les arts vivants

Axe 2 - Le vivre ensemble

Axe 3- Vers la transition numérique

- Projet d'Ecole élémentaire Anita Conti

Axe 1 - Engager les élèves dans une démarche citoyenne et locale.

Axe 2 - Assurer la progressivité et la continuité des apprentissages entre et à l'intérieur des cycles.

Axe 3 - S'ouvrir au monde.

- Les objectifs qui vont trouver un prolongement dans le PEDT :

Respect des différences, et vivre ensemble, coopération

Eveille à la responsabilité, engagement des élèves dans une démarche citoyenne et locale,

S'ouvrir au monde, la transition numérique

#### ○ Projet de l'accueil collectif de mineurs Municipal

### Objectifs du projet éducatif

-Accueillir les enfants en sécurité, dans un environnement propice à leur éveil et leur épanouissement.

- L'enfant doit pouvoir vivre sa singularité dans un monde collectif et social.

-Promouvoir le vivre ensemble. Mixité sociale et mixité des cultures pour un apprentissage de la vie en communauté synonyme d'apprendre à vivre dans le respect mutuel, dans l'acceptation des différences.

-Proposer des actions qui favorisent l'engagement et la responsabilisation des enfants, et des jeunes pour leur permettre de se construire, de s'intégrer dans la société.

-Inscrire le développement durable dans le fonctionnement, par la prise en compte des trois piliers fondamentaux (social, environnemental et politique) pour l'ensemble des éléments qui la constitue (locaux et mobilier, alimentation, moyens humains, pratiques professionnelles).

Les directrices de l'accueil élaborent chaque année le projet pédagogique de la structure avec les équipes d'animation pour la période annuelle et la période estivale.

### Objectifs généraux du projet pédagogique

-proposer un accueil sécurisant et de qualité aux enfants et aux familles

-permettre à l'enfant de s'exprimer et de se réaliser en respectant son rythme

-privilégier la découverte et l'expérimentation

Le comité de pilotage du PEDT s'est accordé sur 4 objectifs principaux pour la période 2024-2027.

## **c. Définition des objectifs du PEDT**

- **Objectif 1 :**

Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, leur santé physique et mentale, en leur permettant de gérer leurs émotions et d'acquérir les compétences utiles visant à vivre dans le respect mutuel.

- ✓ Acceptation des différences, culture de la tolérance
- ✓ Égalité fille garçon.
- ✓ Expression des ressentis
- ✓ Prévention

○ **Objectif 2 :**

**Eveiller les enfants et les jeunes à leur responsabilisation, à un engagement citoyen, et solidaire**

- ✓ Respect des règles de vie en collectivité, intégration des codes
- ✓ Entraide et coopération
- ✓ Expression des idées, construire un esprit critique

○ **Objectif 3 :**

**Développer la connaissance des enfants et des jeunes de leur territoire et promouvoir une ouverture culturelle, artistique, numérique**

- ✓ Interconnaissance et ressources locales
- ✓ Parcours éducatifs
- ✓ Moyens de communication

○ **Objectif 4 :**

**Organiser et soutenir des actions de soutien à la parentalité pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être au cœur d'une dynamique éducative partagée**

- ✓ Alliances éducatives (famille, scolarité, temps libre)
- ✓ Création de passerelles, médiation, ressources
- ✓ Outils de communication et d'information vers les différents publics

## **d. Plans d'actions**

Pour répondre à chacun des objectifs, des plans d'actions ont été envisagés sur les différents temps de journées des enfants et dans les différents fonctionnements des partenaires éducatifs.

*Au sein des services du pôle enfance jeunesse, pour tous les enfants et les jeunes accueillis, l'équipe adaptera ses propositions aux capacités physiques, au rythme et aux besoins de chaque tranche d'âges accueillie.*

Le plan d'actions est structuré par objectif, chaque couleur correspond aux acteurs concernés par les actions.

Ecoles Anita Conti et services du pôle enfance jeunesse

Ecoles de la commune (Anita Conti et Saint Nicolas)

Educatrice sportive (dans les écoles, école de sports et accueil de loisirs)

Pôle enfance jeunesse : Equipes de l'accueil de Loisirs municipal Planète Jeunes et des agents des services scolaires (restauration scolaire, ATSEM, surveillance)

Accueil de loisirs Planète Jeunes (équipe d'animation)

Bibliothèque- Médiathèque Municipale- Bibliothèque des écoles

Conseil Municipal des enfants, élus, partenaires associatifs locaux et écoles

Tous les partenaires

○ **Bien-être des enfants et des jeunes, acquisition des compétences pour le vivre ensemble**

-Proposer des jeux sportifs et jeux de coopération pour les moins de 6 ans et découverte de nouveaux

sports, et jeux de coopération pour les plus de 6 ans les mercredis, petites et grandes vacances à l'accueil de loisirs.

-Maintien des propositions d'activités physiques ludiques et innovantes

-Maintien de l'activité physique quotidienne et notamment APQ 30 à l'école élémentaire Anita Conti.

-Développer le travail sur le respect des règles du jeu, respect des compétences physiques de chacun.

-Adaptation des propositions auprès des enfants en situation de handicap accueillis.

-Inclusion des enfants en situation de handicap

-Tenir un discours neutre et mixte sur les présentations d'activités

-Développer et promouvoir la charte de la pause méridienne

-Harmoniser les attitudes des adultes et développer l'utilisation des outils de gestion des groupes --

-Aménagements de cours : L'école maternelle Anita Conti a déjà concrétisé son aménagement de cour. L'école Saint Nicolas est dans une démarche de renaturation de cour. A développer à l'école élémentaire Anita Conti.

-Maintien et développement de la mise à disposition de matériel et de jeux dans la cour pour toutes les tranches d'âges, de fidgets et de matériel de proprioception pour permettre de répondre aux besoins spécifiques des enfants (troubles de l'attention, besoin de se recentrer, besoin de bouger...).

-Proposer aux enfants de l'école élémentaire de 12h à 12h45 1 à 2 fois par semaine, dans la salle multifonctions de l'école un atelier méridien : un agent de bibliothèque ou de service scolaire organise sur proposition des enfants des temps d'activités simples, de lecture de contes, de temps de relaxation, de jeux d'échecs pour permettre aux enfants d'avoir un moment de pause s'ils ne souhaitent pas jouer sur la cour. Cette proposition pourra être développée sur le second créneau de 13h à 13h45 pour que toutes les classes puissent en bénéficier.

-Débat « tisane » autour d'un thème ou livre choisi par les enfants, à développer avec la bibliothèque

-Création d'espace de « soupape » : cabane, tipi, refuge, espace à émotions et création d'outil pour la gestion des émotions : roue des émotions, lecture, affichage, ressenti, miroir

-Activité théâtre : débat philo, improvisation, boîte à palabre, jeu stéréotypes

-Gestion de conflits : mise en place d'outils, messages clairs, affichage commun avec les temps méridiens

-Continuer à instaurer un climat de confiance et être personne ressource pour les enfants

-Proposer la Médiation animale comme outil de prise de confiance des enfants

#### ○ Responsabilisation, engagement citoyen et solidaire

-Coopération sur le tri et les déchets, au restaurant scolaire et dans l'école. Implication des plus grands de CE2-CM1-CM2 pour la pesée des déchets et le suivi pour éviter le gaspillage alimentaire.

-Proposer des temps de discussion sur les thèmes liés à l'égalité filles-garçons, la solidarité, le développement durable, l'alimentation, les émotions, le handicap.

-Journée à thème : fais ce qu'il te plaît / Partage de connaissances

-Mettre en valeur les compétences et les connaissances de chacun des enfants à travers les jeux, jeux en équipes intergroupes, activités de partage, jeux coopératifs, jeux de coopération.

-Démarche de projet citoyen/solidaire : collecte de jeux, fournitures, dons à des associations, éventuellement en lien avec l'accueil de loisirs.

-Participation au prix littéraire

-Projet droit des enfants, utilisation de kit et malle dédiés au thème

-Rendre les espaces accessibles et autonomes aux enfants ; créer des malles à brico, self-service,

-Inviter les camarades de classes à la participation sur certains évènements et les impliquer à travers le passeport civisme.

-Plantations avec les services techniques,

-Impliquer d'avantage les enfants dans l'organisation des espaces

-Affichage clair et commun sur les règles de vie, construction des consignes avec les enfants, rituels de rangements et tableau des responsabilités

-Donner des outils ludiques pour les évaluations de fin de journée

-Faire vivre le CME dans l'école, prévoir avec les écoles plus de temps d'échanges, d'annonce avec les autres élèves, un panneau d'affichage dédié au CME pour mettre en valeur leurs actions, la transmission des comptes-rendus du CME aux directeurs et chef d'établissement.

-Organiser avec les jeunes élus du CME la visite de la commune, des équipements, de la mairie.

-Inviter les camarades de classes à la participation sur certains évènements et les impliquer à travers le passeport civisme.

-créer du lien avec des ateliers du CME à l'accueil jeunes de Planète Jeunes pendant les vacances scolaires ou sur quelques mercredis.

- Invitation des parents aux séances plénières et sur certains évènements et actions.
- Signature de la charte du jeune élu par l'enfant et la famille pour concrétiser l'engagement et les présences à tenir.

○ **Ouverture culturelle, artistique, numérique**

- La municipalité met à disposition 2 agents pour la bibliothèque des écoles Anita Conti.
- Ecole maternelle, 1 agent disponible pour 2 matinées par semaine pour organiser les prêts de livres, proposer des temps de lecture d'albums en petit groupe en lien avec les thèmes choisis par l'équipe d'enseignantes, le suivi des ouvrages.
- Ecole élémentaire, 1 agent disponible sur tout le temps scolaire pour permettre la gestion de la bibliothèque de l'école, les prêts, la prise en charge de groupe de classes pour du décroisement et des ateliers informatiques. Ce même agent assure l'aide aux devoirs.
- Un travail collaboratif avec la bibliothèque municipale et les agents des bibliothèques des écoles : La bibliothèque municipale accueille à la demande des écoles de la commune, les classes qui souhaitent découvrir la bibliothèque.
- Réflexion sur le réaménagement de la bibliothèque de l'école élémentaire Anita Conti avec achats de coussins, banquette, pour un moment de détente et plus d'attrait à donner à ce lieu.
- Pour le prochain projet de médiathèque, une démarche d'implication des enfants et des jeunes sera organisée pour la conception et les aménagements des espaces qui leurs seront dédiés. Travail collaboratif avec les écoles, l'accueil de loisirs, le CME, les élus municipaux.
- Activités intergénérationnelles, visite de l'EHPAD, voir petite enfance structure multi accueil
- Découverte des métiers et des artisans sur la commune
- Journée inter-centre, Géocaching, chasse au trésor, rallye photo, à pied ou à vélo
- Dans le cadre du plan mercredi, développer les sorties culturelles Visite d'expositions, Sortie au musée
- Concevoir un jeu de piste « Découvrir ta ville »
- Proposer chaque année l'action « je passe, je ramasse » avec les marcheurs bénévoles, action ouverte à tous. Projet de semaine sur le thème à développer.
- Visite de la mairie et rencontre des élus
- Gazette de Planète Jeunes à créer ; journalisme avec interview des enfants auprès des commerçants/parents.
- Promouvoir la « Sieste littéraire » à la bibliothèque/médiathèque les mercredis
- Développer les activités numériques, former les équipes
- Impliquer les associations locales et les personnes ressources.

○ **Dynamique éducative partagée, actions de soutien à la parentalité**

- Travail de coopération sur le climat scolaire, information aux équipes d'agents et travail de sensibilisation avec l'école Anita Conti (programme pHARE), pour une meilleure observation et réactivité (repérer les intimidations, être à l'écoute des enfants, information sur le « harcèlement »).
- Une réflexion sur les aménagements de cours à mener avec l'école élémentaire Anita Conti, les agents du périscolaire, les agents de la pause méridienne.
- Des aménagements pour l'inclusion et pour lutter contre les stéréotypes de genre.
- Permettre les repères pour les parents et les enfants, trombinoscope des personnels qui interviennent sur la journée, affiché à l'entrée des écoles.
- Diffusion du PEDT, de la charte de la pause méridienne sur le site de la commune.
- Orientation des parents, de l'école vers la responsable du pôle. Echanges pour connaissance des situations spécifiques et réactivité de la prise en charge des enfants côté service municipaux.
- Garder le lien entre enseignants et agents de la pause méridienne, animateurs du périscolaire pour lier les différents temps de l'enfant, tout en laissant sa place à chacun.
- Echanges entre enseignants et agents au moment des transitions, transmissions d'informations entre la responsable du restaurant scolaire et les directrices des écoles (PAI, comportements à canaliser...), transmission aux directrices de l'accueil périscolaire si besoin.
- Utilisation des outils de liaison à disposition des personnels scolaires pour favoriser la transmission entre les équipes et les différents temps de l'enfant : cahier de liaison pour les deux écoles Anita Conti, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire

-Mémo d'informations pour les agents, fiche descriptive des tâches en cas de remplacement  
-Un agent municipal intervient sur les différents temps de journée périscolaire, temps méridien, renforçant la transmission des informations aux différentes transitions de journée.  
-Mot de liaison prérempli à destination des parents à coller dans le cahier de liaison de l'enfant avec apport d'information complémentaire par l'agent en charge de l'enfant et échanges avec l'enseignant de l'enfant.

-Temps de réunion de préparation et de concertation pour les équipes :

- ✓ 3 Réunions de concertation des ATSEM, 2 réunions de service des personnels du temps méridien pour un travail de réflexion sur les situations rencontrées et les solutions ou postures éducatives attendues. Les choix d'équipe sur les outils à réajuster ou à créer pour un meilleur suivi des enfants.
- ✓ 1 Journée de coopération du pôle enfance jeunesse (ATSEM, agents de surveillance, d'entretien, animatrices, directrices de l'accueil, éducatrice sportive, agent de bibliothèque, agents de traversée des écoles, assistante du pôle), avant la rentrée scolaire pour permettre l'interconnaissance des agents, la connaissance des métiers du service, leurs atouts et contraintes, des jeux conviviaux. Intervenant sur un thème spécifique à déterminer chaque année.

-Suivi des équipes par la responsable du pôle

- ✓ Un passage hebdomadaire à la pause méridienne par la responsable de pôle ou l'assistante du pôle pour apporter des solutions ou des réajustements selon les situations rencontrées.
- ✓ Réunion mensuelle avec la responsable du restaurant scolaire pour la mise en place de projets
- ✓ Réunion hebdomadaire avec les directrices de l'accueil de loisirs pour la coordination des projets et le suivi des enfants et des familles.
- ✓ Rencontre hebdomadaire avec l'animatrice jeunesse en charge du suivi du CME et des activités jeunesse
- ✓ Rencontre hebdomadaire avec l'agent de bibliothèque en lien avec les écoles
- ✓ Rencontre mensuelle avec l'éducatrice sportive

-Union des services et des écoles sur des journées à thèmes : Noël, journées couleurs avec la maternelle...

-Elaboration des plans de formation des équipes scolaires et périscolaires pour une harmonisation des postures éducatives et approfondissement des connaissances de gestion de groupes d'enfants ou obtention de brevet (formation SB, Formation BAFA, BAFD). Former l'équipe aux compétences psychosociales cognitives émotionnelles

-Participation des élus municipaux, de la responsable de pôle et d'une directrice de l'accueil de loisirs aux conseils d'école Anita Conti et participation des élus municipaux invités par l'école Saint Nicolas.

-Invitation du Maire à chaque première semaine de rentrée scolaire d'une réunion de présentation des acteurs de la communauté éducative locale : directeurs, chefs d'établissements et enseignants (des écoles, des instituts et centre de formation), associations de parents d'élèves, services municipaux concernés.

-organisation chaque année d'une matinée conviviale en famille, en lien avec les associations locales concernées par le projet parentalité : proposition de jeux et présence d'intervenants spécialistes sous forme d'atelier à thème.

-Création d'un nouveau logo pour l'accueil de loisirs, ateliers de création avec les enfants et les jeunes, une sélection effectuée par les élus municipaux ou un vote proposé aux familles.

-Développement des informations et des mises à jour des outils réseaux pour mettre en valeur les activités de l'accueil.

-orientation des parents vers le site êtreparents85 de la CAF, mise à disposition de support d'information, aiguillage vers les partenaires connus pour un accompagnement adapté.

-Optimiser et rendre plus lisible les supports de communication à destination des parents

-Impliquer les familles lors d'un goûter famille, exposition, Temps fort de rencontre famille, un Mercredi porte-ouverte, Olympiades parents/enfants.

-Renfort des actions dans le cadre de la semaine de la parentalité : Atelier parents-enfants

- Développer les temps d'information : réunion de présentation des séjours d'été
- Accueil des familles : disponibilité, temps de rencontre pour le 1er accueil, échanges sur les différents parcours des enfants et leurs besoins
- Création d'un blog pour les mercredis par tranche d'âge

## e. L'évaluation du PEDT

La démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action et ainsi déterminer si les objectifs fixés dans le cadre du PEDT ont été atteints totalement ou en partie.

### ○ La méthode

L'évaluation va être menée par chacun des partenaires dans le cadre de sa pratique professionnelle. Les différentes équipes seront sollicitées (enseignants, animateurs, agents de restauration, agents de surveillance...) et impliquées.

La récolte des données prendra différentes formes :

- L'observation du terrain sur le comportement des enfants, des encadrants et la logistique.
- Les retours de pratiques lors d'échanges formels et informels
- Les outils définis et spécifiques aux différentes équipes ou partenaires

Les données récoltées, feront ensuite l'objet de points d'échanges avec les différentes équipes pour permettre les réajustements de pratiques, de proposition d'activités ou d'outils.

Ces échanges pourront aboutir à :

- Des propositions de formation des personnels
- L'achat de matériel ou supports d'activités
- La consultation de personnes ressources ou recherche d'intervenants
- La construction de nouveaux outils de communication à destination des familles
- De nouveaux projets d'activités

### ○ Les outils

- Cahiers de liaisons sur les différents temps de journée des enfants (périscolaire, restaurant scolaire, cour, ateliers de la pause méridienne)
- Effectifs et fréquentation des services et structures
- Questionnaire d'enquête auprès des familles, des enfants ou des jeunes
- Entretiens et échanges formels ou informels avec les directeurs d'école ou de structure
- Compte rendu d'information des instances PEDT, Conseils d'écoles, réunions d'équipes

<i>Objectifs à évaluer</i>	<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, leur santé physique et mentale, en leur permettant de gérer leurs émotions et d'acquérir les compétences utiles visant à vivre dans le respect mutuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation continue des agents/animateurs pour une meilleure prise en charge des enfants</li> <li>-Respect du comportement attendu envers les enfants et envers les adultes (charte)</li> <li>-Ateliers de discussion sur le temps méridien, thèmes abordés</li> <li>-Adaptation aux besoins des enfants et à leurs capacités</li> <li>-interventions et outils mis en place pour la gestion des émotions</li> <li>-Qualité des espaces d'accueils et nombres d'espaces dédiés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès facilité aux enfants porteurs de handicap/inclusion</li> <li>-Règles de vie commune</li> </ul> </li> <li>-Compétences psychosociales repérées.</li> <li>-Activités physiques et sportives proposées</li> <li>Activités d'expression mise en place ou développées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre de participation des agents et animateurs aux formations proposées</li> <li>-attitude d'écoute et d'accueil des adultes auprès des enfants et des jeunes</li> <li>-nombre d'outils pédagogique développés</li> <li>-qualité des relations avec les (baisse de conflits, sérénité observée...)</li> <li>-nombre d'activités de coopération, de projets collectifs</li> <li>- Participation et présences des enfants et des jeunes</li> <li>-utilisation des outils développés (gestion de conflits, message clair,), utilisation des fidgets.</li> <li>-entraide observée entre les enfants, jeunes et adultes.</li> <li>-gestion de l'impulsivité, identification des émotions.</li> <li>-intérêts des enfants ou difficultés repérées</li> </ul>
<p>Eveiller les enfants et les jeunes à leur responsabilisation, à un engagement citoyen, et solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La menée de réflexion et projets sur l'aménagement des espaces : dans les écoles et les différentes infrastructures de la commune.</li> <li>-Harmonisation et cohérence des règlements de fonctionnement</li> <li>-considération des impacts sur l'environnement, lutte contre le gaspillage</li> <li>-Initiatives des enfants</li> <li>-prises de responsabilités des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aboutissement des projets</li> <li>Curiosité des enfants et des jeunes</li> <li>Participation des enfants aux différents projet liés à l'environnement, participation aux actions du CME</li> <li>Participation des familles</li> <li>Diminution des incivilités</li> </ul>

	<p>enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prise de parole des enfants et des jeunes, valorisation des initiatives et idées.</li> </ul>	<p>Participation des jeunes au dispositif argent de poche</p>
<p>Développer la connaissance des enfants et des jeunes de leur territoire et promouvoir une ouverture culturelle, artistique, numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Intérêt pour les autres cultures</li> <li>-Interventions, jeux et actions pour découvrir la commune, et son agglomération.</li> <li>-mise en place de temps et d'espaces pour rendre visibles les réalisations artistiques.</li> <li>-utilisation des outils numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-diversités et nombre de sorties proposées sur les temps non scolaires</li> <li>-participation à des événements (expo sciences, expositions culturelles, cinéma...)</li> <li>-facilité d'utilisation des enfants et des jeunes dans leur pratique numérique.</li> <li>-éducation aux médias abordée pour tous</li> <li>-utilisation des plateformes et des outils de communication.</li> </ul>
<p>Organiser et soutenir des actions de soutien à la parentalité pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être au cœur d'une dynamique éducative partagée</p>	<p>Organisation de temps dédiés aux échanges entre parents (type café parents) et transmission d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre de concertation avec les partenaires et acteurs des projets</li> <li>-développement des relations positives avec les enfants</li> <li>-utilisation des sites ressources (êtreparents85, infos jeunes, promeneurs du net...)</li> </ul>

Pour chaque critère, des indicateurs et effets attendus seront spécifiés et pointés avec les équipes et leur responsable référent.

○ **Calendrier de l'évaluation**

Une évaluation du projet éducatif sera effectuée à l'occasion des 2 réunions annuelles du comité de pilotage. Dans l'intervalle, il sera établi une évaluation continue avec les équipes des différents partenaires pour adapter et réajuster les actions tout au long de l'année.

Proposition de répartition de l'évaluation globale du projet éducatif sur une année :

<i>Phases</i>	<i>Périodes</i>
<p><b><i>Début de la démarche d'évaluation</i></b></p> <p><b><i>Présentation à chaque partenaire ou acteur éducatif de terrain.</i></b>  <b><i>Point sur les méthodes et réajustements envisagés, domaines d'évaluation et choix des outils (questionnaires, entretiens, affiches, votes...) et création.</i></b></p>	<p>Rentrée 2024. Informations sur les différents partenaires et parents impliqués dans les associations de parents (interconnaissance)</p> <p>Comité de pilotage octobre</p>
<p><b><i>Transmission des outils, des critères d'évaluation et indicateurs pour un travail entre les équipes respectives</i></b></p> <p><b><i>Rencontres et entretiens avec les directeurs, réunions avec les équipes pluriprofessionnels. Evaluation auprès des jeunes et des enfants. Retour des associations de parents</i></b></p>	<p>Maximum 1 mois après le comité de pilotage</p> <p>Décembre-Janvier</p>
<p><b><i>Retours pour synthèse des résultats récoltés par les différents acteurs.</i></b>  <b><i>Réalisation des supports visuels, Propositions de réajustements</i></b></p> <p><b><i>Analyse et perspectives de projets.</i></b></p>	<p>Mars -avril</p> <p>Comité de pilotage de juin</p>

## **f. Valorisation de la démarche, du projet et des structures éducatives**

Le comité de pilotage souhaite un document simplifié du PEDT plus abordable par le plus grand nombre et synthétisé, afin d'en faire un affichage et une diffusion.

Il est important de faire vivre le PEDT et pour cela de le rendre accessible aux familles.

Il sera diffusé sur le site de la commune, à disposition des écoles pour un affichage à l'année et transmis aux associations de parents d'élèves et représentants de parents d'élèves.

Les portes ouvertes des écoles, les temps fort de l'accueil de loisirs ou du CME, de la semaine de la parentalité, seront autant d'occasion d'afficher et de présenter le PEDT et les actions qui en découlent.

## **g. Labellisation Plan Mercredi**

La municipalité a obtenu le label plan mercredi pour la fin d'année scolaire 2024 et souhaite solliciter à nouveau le label pour ce PEDT 2024-2027.



## Annexe 1 - Actions sur le temps scolaire relatives aux objectifs :

### Contribution des partenaires

#### *Ecole Anita Conti*

##### Lié à l'objectif 1

- ✓ Lien avec les programmes d'EMC, de français (langage oral), arts
- ✓ Intervention du dispositif pHARe (prévention harcèlement à l'école)
- ✓ Intervention infirmière scolaire, médecin nutritionniste, pompiers, police municipale (permis internet), prévention routière.
- ✓ Importance de l'activité physique (EPS, quinzaine sportive)

##### Lié à l'objectif 2

- ✓ Faire vivre le CME à l'école (bien connaître les élus, les actions encours, affichage à l'école)
- ✓ Esprit critique à travers le prix des incorruptibles (carnet de lecteur)
- ✓ Lien avec le programme d'Education Morale et Civique

##### Lié à l'objectif 3

- ✓ Partenariat avec les associations locales (clubs sportifs), cinéma, école de musique, EHPAD
- ✓ Déploiement e-primos à poursuivre
- ✓ Création d'un livret d'accueil, journée portes ouvertes, création d'un logo école

##### Lié à l'objectif 4

- ✓ « Café parents » à l'école
- ✓ Permis internet (charte et engagement des parents)
- ✓ Portes ouvertes

#### *Ecole St Nicolas*

##### Lié à l'objectif 1

- ✓ Renaturation progressive de la cour pour une cour de récréation plus apaisée et inclusive.
- ✓ Pour répondre aux enjeux de mixité sociale et d'ouverture : le maintien d'une tarification accessible à tous et la proposition d'un projet éducatif permettant à chaque sensibilité de pouvoir s'exprimer au sein de l'établissement.
- ✓ En lien avec la commune, les interventions de prévention permettent de sensibiliser nos élèves aux dangers de la route (permis piéton, utilisation du car) ou liés à l'usage d'internet (permis internet).

##### Lié à l'objectif 2

- ✓ Eveiller les enfants et les jeunes à leur responsabilisation...
- ✓ actions solidaires dans lesquelles les enfants sont invités à s'engager (Bol de pâtes cette année).
- ✓ Les enfants sont également responsabilisés dans l'entretien et le respect de l'environnement (brigades vertes chargées d'entretenir la cour de récréation).
- ✓ sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.

##### Lié à l'objectif 3

- ✓ Développer la connaissance des enfants et des jeunes de leur territoire....
- ✓ Dès la maternelle, le territoire envisagé comme support d'apprentissage selon le projet travaillé en classe (découverte du marché en maternelle, des commerces de la commune...).
- ✓ exploiter l'environnement proche comme outil pédagogique. Nous réalisons également
- ✓ des sorties vélo avec les élèves de CM2 pour découvrir la géographie du territoire de manière ludique et concrète.

##### Lié à l'objectif 4

-Organiser et soutenir des actions de soutien à la parentalité...

Des conférences peuvent être proposées par l'APEL à l'ensemble des familles de l'établissement sur différents thèmes (harcèlement...). L'APEL propose également des après-midis jeux de société en famille. Les réunions de rentrée sont également l'occasion pour les enseignants d'aborder des thématiques éducatives (impact des écrans, besoins de sommeil, pacte de confiance éducative...)

## Annexe 2 charte de la pause méridienne 2021-2024

### Objectifs éducatifs de l'interclasse - pause méridienne

#### 1. Satisfaire aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- En proposant à chaque enfant qui déjeune un repas équilibré, de qualité et en quantité adaptée à ses besoins.
- Dans un environnement garantissant sa sécurité physique, son bien être psychologique et affectif.

#### 2. Favoriser l'accompagnement éducatif de l'enfant par l'apprentissage :

- De son autonomie
- De sa socialisation
- De la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire

### Le déroulement de l'interclasse

#### L'avant repas :

- Les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les agents de surveillance qui regroupent et accompagnent les enfants qui déjeunent, vers le restaurant scolaire (le contrôle des présences pour le repas est effectué avant 9h).
- C'est un temps d'apprentissage à l'hygiène : le passage aux toilettes est proposé pour éviter les déplacements pendant le repas ; le lavage des mains est préalable à l'accès à la salle de restauration.

#### L'entrée en salle de restauration :

- L'entrée dans la salle doit se faire dans le calme, sans bousculade.
- L'enfant peut choisir ses camarades de table, en respectant la composition des classes (le jour de la rentrée) ou niveaux de classes (groupes de classes rassemblées) ; et en fonction des mesures sanitaires conseillées ou en vigueur. L'agent de service peut intervenir, si nécessaire, pour aider à placer les enfants.



#### Le repas :

L'agent de service incitera l'enfant à développer son autonomie à table,

- En utilisant correctement la serviette de table qui est mise à disposition,
- En utilisant un couvert à son arrivée en MS-GS, l'enfant apprend progressivement en maternelle le maniement de la fourchette, du couteau et de la cuillère.
- En maternelle les enfants sont servis par les agents de service mais ils apprennent progressivement à se servir seuls les plats déposés sur la table, en quantité adaptée à leurs besoins et en partageant avec leurs camarades.
- A la fin du repas, chaque enfant débarrasse le contenu de son assiette, l'empile et range ses couverts (à partir de GS).
- Les enfants peuvent se déplacer avec l'accord de l'agent de service pour aller chercher de l'eau, du pain.

A noter : une pesée des aliments non consommés est effectuée chaque jour à la fin du service par les agents, pour permettre aux enfants et aux adultes de se rendre compte de l'importance des bonnes quantités : « challenge antigaspi »

#### La sortie de salle :

- Doit se dérouler sans bousculade, par petits groupes dès la fin du repas.
- Les enfants sont invités à nouveau à passer aux lavabos pour se laver les mains.

### L'après repas :

- Doit contribuer à ce que l'enfant soit dans de bonnes conditions pour la reprise de sa journée d'écolier.
- Est un temps de socialisation pour l'enfant avec : des jeux libres dans la cour, un choix d'activités proposées par un agent les mardis et jeudis (dans la salle multifonctions pour les classes élémentaires), l'accès à la BCD est favorisé quand la surveillance le permet.
- Est également une période de repos ou de défoulement (de la sieste aux jeux de cour) qui doit se dérouler en toute sécurité, dans le respect de chacun, enfants et adultes, dans le respect des locaux et du matériel mis à disposition : cerceaux, raquettes, cordes à sauter, échasses.
- L'enfant peut choisir ses camarades de table, en respectant la composition des classes (le jour de la rentrée) ou niveaux de classes (groupes de classes rassemblées). ; et en fonction des mesures sanitaires conseillées ou en vigueur. L'agent de service peut intervenir, si nécessaire, pour aider à placer les enfants.

### Règles de vie de l'enfant

AFIN QUE LE REPAS DU MIDI, PRIS AU RESTAURANT SCOLAIRE SOIT UN MOMENT AGRÉABLE POUR TOUS, CI-APRÈS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS DE L'ENFANT ET DES ADULTES`

### Respect :

- Respecter mes camarades et le personnel.
- Respecter le matériel, les locaux.
- Prendre soin de ma serviette de table.
- Respecter la nourriture, le pain et l'eau.
- Attendre que tous les enfants de ma table soient installés avant de me servir.
- Participer aux discussions gentiment, poliment et calmement avec mes camarades.
- Être attentif au bruit que je peux provoquer : parler sans élever la voix, éviter de faire du bruit avec mes couverts, le pichet, la corbeille ou ma chaise.

### Hygiène :

- Passer aux toilettes et me laver les mains avant et après le repas.
- Quand les conditions sanitaires sont plus strictes, bien respecter les consignes et distances.
- Laisser mes jeux dans mes poches pendant le repas.



### Savoir être et Savoir faire :

- Me mettre en rang pour venir au restaurant et repartir à l'école, dans le calme.
- Aller à ma place sans bousculade.
- M'asseoir correctement.
- Me servir modérément en pensant aux autres et savoir partager.
- Agir de manière à ce que le temps du repas soit agréable.

- Avoir une attitude agréable et parler gentiment et poliment.
- Aider un camarade si besoin.
- Éviter de me placer sans autorisation.
- Exprimer ce que je ressens à un adulte quand quelque chose me dérange ou si je n'arrive pas à régler un conflit (voir les affiches à disposition pour m'y aider).

#### Découverte :

- Essayer de goûter à tous les aliments, une très petite quantité suffit.



#### Prise de responsabilité :

- Ranger la table comme on me l'a indiqué et attendre avant de sortir de table.
- Apporter des idées pour l'animation, les menus ou l'organisation des repas.
- Participer à la pesée des aliments pour le défi antigaspi, avec l'autorisation de la responsable du restaurant scolaire.
- Quand les conditions sanitaires sont plus strictes, bien respecter les consignes et distances.

### Les missions du personnel

#### Accueil :

- Le personnel doit tout mettre en œuvre pour recevoir l'enfant dans de bonnes conditions (disponibilité, respect, attention, écoute).
- Il doit avoir une tenue et un comportement adaptés et montrer l'exemple en matière d'hygiène corporelle, de politesse.
- Il doit faire preuve de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative.



#### Éducation :

- L'enfant doit être acteur de son repas. Le rôle du personnel est d'expliquer, stimuler, montrer, aider...mais aussi laisser faire pour que l'enfant apprenne de lui-même.
- L'agent de service doit savoir communiquer aux enfants les règles de citoyenneté, de vie en société, se mettre à sa hauteur pour engager la discussion et l'aider à trouver des solutions, être attentif à la cohérence au sein de l'équipe.

#### Surveillance :

- Le personnel doit être attentif au déroulement de l'interclasse - pause méridienne : Il doit être vigilant, savoir s'organiser pour rester maître de soi (expliquer plutôt qu'élever la voix), savoir transmettre les informations utiles.
- Le personnel titulaire est formé aux gestes de premiers secours, afin de faire face aux situations d'urgence et transmettre les informations utiles concernant l'enfant.

### Les manquements aux règles de vie

En cas de comportement contraire à la charte, le personnel appliquera des sanctions adaptées, proportionnelles à l'erreur commise, de manière cohérente entre chaque enfant et dans le respect de leur personne.

En cas de comportement trop perturbant, les parents seront avisés par téléphone puis avisés par courrier. Attention : en cas d'absence d'évolution positive du comportement, l'exclusion temporaire, voire définitive sera envisagée, en accord avec la responsable du restaurant scolaire, la responsable du service scolaire enfance jeunesse et la direction de l'école.



### La communication avec les familles

Les parents, en leur qualité de responsable légal, sont les éducateurs privilégiés de l'enfant. Il leur appartient d'expliquer et de relayer auprès de leur enfant la nécessité d'avoir une bonne tenue à table et un comportement compatible avec les exigences alimentaire et la vie en groupe.

Lors de l'arrivée de leur enfant dans l'école, ils sont destinataires de la charte d'interclasse - pause

méridienne. Le document peut également être consulté sur le site de la Mairie de la Ferrière.  
Pour toute information sur la façon dont la pause méridienne se déroule (surveillance de cour, repas, activités), remarque à apporter ou question à poser ; les parents peuvent contacter le service scolaire enfance jeunesse de la Mairie.

Dans le cadre du Projet éducatif de Territoire, les représentants de la communauté éducative qui participent au suivi PEDT pourront apporter les éléments utiles au cours de l'année pour faire évoluer cette charte.

L'inscription à la cantine implique le respect du règlement et de la charte ci-dessus

Le Maire,  
David BELY



### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

Objectifs éducatifs partagés	objectifs intermédiaires pour la mise en œuvre	Objectifs opérationnels ou activités en place Dans votre fonctionnement (si concerné)	Résultats attendus, Atteints ou non	Constats Faiblesses Actuellement	Constats Atouts actuellement	l'objectif ou une partie est il à maintenir pour le prochain PEDT ?
Favoriser le bien-être de l'enfant en satisfaisant ses besoins d'activités, de mouvement, de jeu tout en apportant le calme et l'apaisement sur les temps scolaires, périscolaires et de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Veiller aux besoins des enfants et diversifier les offres éducatives et les services sans sur stimuler les enfants, leur laisser du temps libre, de repos, et même d'ennui.</li> <li>✓ Faire évoluer l'accompagnement des enfants sur la pause méridienne, temps de restauration et de cour.</li> <li>✓ Harmoniser les règles de vie, les comportements attendus, les postures éducatives (cadre serein et sécurisant).</li> </ul>	<p>Proposition de séances multisport via l'EDS.</p> <p>Proposer des découvertes sportives variées en intérieur et en extérieur</p> <p>- Choix et Diversité dans les activités proposées Temps libre proposé aux enfants plusieurs fois par jour : accueil du matin, avant le repas, après le goûter</p> <p>- Laisser le choix aux enfants de ne pas participer à l'activité</p> <p>- Adaptation des plannings en fonction de l'état des enfants (fatigue...)</p> <p>-effectif satisfaisant pour le repas et l'aide au couchage</p> <p>-réunions interservices permet de mieux se</p>	<p>Nous souhaiterions pouvoir proposer davantage d'animations sur le temps de la pause méridienne.</p> <p><u>PERISCOLAIRE :</u></p> <p>Participation active des enfants aux activités, ce sont souvent les mêmes enfants qui sont demandeurs d'activités et les mêmes enfants qui préfèrent naviguer tranquillement. <i>Avoir une charte commune pour les règles de vie.</i></p>	<p>La pause méridienne ne satisfait pas aux besoins de tous les élèves.</p> <p><u>ACCUEIL DE LOISIRS :</u></p> <p>Jeux musicaux / numérique à développer.</p> <p>Manque de sorties extérieures</p> <p>Les réservations des salles de sport vite prises</p> <p>Cour de l'accueil de loisirs trop petite et pas ombragée (en cours)</p> <p>Sensibilisation sur le gaspillage, tri des déchets</p> <p>-pôle de détente, mise à disposition de jeux et salle de motricité</p> <p>-méconnaissance des agents de surveillance sur ce qui est à disposition.</p>	<p><b>LABELLISATION PLAN MERCREDI</b></p> <p>Formation des animateurs 42 enfants inscrits répartis sur 3 créneaux.</p> <p>Avoir du temps et pouvoir le prendre, lien pendant le repas car les animateurs déjeunent à table avec les enfants : moment privilégié avec eux</p> <p>Le fait d'avoir plusieurs agents multitâches</p> <p>Harmonie entre les services</p> <p>La cohérence entre les différents temps scolaires et périscolaires apporte des solutions partielles</p>	<p>Les objectifs peuvent être maintenus.</p> <p>Création de fiches explicatives sur les outils utilisables sur le temps méridiens en maternelle</p> <p>Rédiger un règlement de cour à destination des agents.</p> <p>Les agents ne sachant pas toujours ce à quoi elles ont accès, ce que les enfants sont autorisés à faire ou non</p> <p>Mise en confiance des agents / permettant</p>

### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

<p>✓ Aménager des espaces intérieurs et extérieurs propices au jeu mais aussi à l'apaisement.</p> <p>✓ Favoriser la pratique sportive et son accès</p>	<p>connaître</p> <p>Mise en place des messages clairs chaque année pour les élèves qui arrivent au CP</p> <p>Investissement en cours sur les coins rassemblements (tapis/banquette/cana pés...)</p> <p>Présence de l'éducatrice sportive</p> <p>Partenariat avec les associations sportives</p> <p>Mise en place d'activités 1x/jour minimum sur l'accueil du soir, les enfants viennent à l'activité selon leur envie, pas d'inscription ni d'obligation à participer.</p>	<p>Espaces à aménager dans les cours, marquage au sol</p>	<p>Fiches explicatives des missions à développer pour les remplaçantes</p>	<p>à certaines problématiques comportementales.</p> <p>De nombreuses propositions des associations sportives qui permettent à chaque enfant de découvrir des activités sportives diversifiées.</p> <p>L'éducatrice sportive permet d'enrichir les</p>	<p>d'avantage d'initiatives dans la gestion du groupe.</p> <p>A poursuivre : lien entre enseignants et agents de la pause méridienne, animateurs du périscolaire (lier les différents temps de l'enfant, (tout en laissant sa place à chacun).</p> <p>Réflexion à mener sur les aménagements de cour extérieur à effectuer Réaménagement BCD (coin lecture : coussin, mobilier adapté)</p> <p>Faire participer les enfants dans la décoration du restaurant scolaire grâce aux activités du périscolaire</p>
--	---	---	--	---	--

### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

Les animateurs proposent des jeux aux enfants ; puzzles, jeux de société, coloriage, jeux dînette, discussions etc, sans obligation.

La gestion centralisée du temps scolaire et des temps périscolaires facilite les transitions entre ces différents temps et la transmission des informations.

Concernant l'aménagement des espaces, une réflexion est en cours pour les adapter aux nouveaux enjeux éducatifs et environnementaux.

Mise en place des APQ (30 minutes par jour)

propositions pédagogiques.

Prix accessible à tous pour l'année permettant aussi l'inscription en cours d'année.

1h d'activité permettant de pratiquer, de proposer des temps de pause, et d'avoir des temps d'échange avec les enfants.

Matériel et

### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

					<p>structure conséquents pour la pratique d'activités sportives variées en intérieur et en extérieur.</p> <p>Disponibilité de la salle d'accueil le mercredi matin pour du sport avec l'accueil de loisirs.</p>	
<p>Permettre à l'enfant d'acquérir les compétences visant à bien vivre ensemble ; d'avoir les comportements appropriés avec les autres, et avec son environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser les relations fondées sur le respect. Le respect de soi, le respect mutuel et l'acceptation des différences,</li> <li>✓ Développer l'inclusion, accueillir toutes les situations de handicap et les considérer comme normales dans notre société</li> </ul>	<p>Répartition des enfants en groupes d'âges élargis permettant différente mixité.</p> <p>Respecter les règles du vivre ensemble et des différents sports.</p> <p>Proposer des activités de loisirs non compétitives individuelles et collectives.</p> <p>Proposer des activités innovantes et des mises en situation liées à l'handisport à l'EDS mais également à l'accueil de loisirs.</p> <p>-relais avec les Aesh et le personnel de cantine permet l'inclusion de plusieurs enfants en</p>	<p>La différence est plutôt bien acceptée dès lors qu'elle ne vient pas bousculer la situation individuelle de chacun. Elle est plus difficilement acceptée lorsqu'elle vient entraver le confort personnel.</p>	<p>Besoin de réguler des commentaires (type physique) sur la cour.</p> <p>Comportement de certains enfant plus difficile face à l'échec et à la gestion de leurs émotions.</p> <p>Les comportements demeurent individualistes le plus souvent et la dimension collective difficile à appréhender.</p> <p>Manque d'ouvrages sur certains thèmes : homoparentalité.</p>		<p>Objectif à maintenir sur le prochain PEDT : respect de l'autre.</p> <p>Peut-être ajouter la dimension collective : accepter la contrainte individuelle au profit du groupe.</p>

### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permettre et organiser des activités de coopération, de solidarité</li>   <li>✓ Aborder avec les équipes encadrantes les compétences psychosociales utiles aux enfants.</li>   <li>✓ Découvrir et aborder les objectifs du développement durable (acteurs du PEDT) et mener des actions en faveur d'une transmission aux enfants</li> </ul>	<p>situation de handicap</p> <p>Nous parvenons et souhaitons pouvoir continuer d'accueillir tous les enfants qui se présentent sans distinction.</p> <p>Les agents ont pu profiter tout au long de l'année des formations proposées et accordées</p>				<p>A maintenir : guider les enfants vers une cour « propre »</p> <p>→ vers plus de tri dans l'école ?</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Susciter et écouter les propositions des</li> </ul>	<p>Rendre les enfants acteurs de leur séance en proposant des</p>	<p>A réaliser</p>	<p>Communiquer plus de contenus</p>	<p>Possibilité d'adapter le planning</p>	

### Annexe 3- Contribution des partenaires atouts et faiblesses PEDT 2021-2024

Bleu : école élémentaire Anita Conti / Violet : école maternelle Anita Conti / Vert : éducatrice sportive/ Orange : école Saint Nicolas / Rose : accueil de loisirs et périscolaire / Gris : Atsem / Turquoise : service méridien / Marron : représentants de parents d'élèves

<p>Favoriser la place de l'enfant en tant que citoyen qui se construit : développer son engagement, favoriser son expression, ses actions et permettre son ouverture au monde.</p>	<p>enfants,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Encourager les initiatives et favoriser</li> <li>✓ Expérimenter la démocratie (conseil municipal des enfants)</li> <li>✓ Proposer des activités de découvertes artistiques, culturelles, une ouverture vers l'extérieur</li> <li>✓ Valoriser les projets des enfants (et des jeunes) sur le territoire et communiquer plus largement sur les actions réalisées (visuels)</li> </ul>	<p>temps où ils choisissent ou expliquent eux-mêmes un jeu.</p> <p>Faire vivre l' ENT e-primo</p>		<p>Lien avec les agents sur les journées « couleurs »</p> <p>Absence de communication et de valorisation de ce qui est mis en place (disposer de plus d'espace dans le magazine communal)</p> <p>Manque de visibilité à l'extérieur de l'école, pour les familles et ceux qui ne fréquentent pas l'école (publication vivre ensemble à renforcer, affichage devant l'école, presse, réseaux sociaux via l'APEEP)</p>	<p>d'activités selon l'évolution et les envies des enfants</p> <p>Engouement pour les élections CME, envie de participer et de s'investir des élèves dans leur commune. Réussite des projets du CME ; à faire vivre à l'école (un point d'affichage avec les élus et leurs actions) Les propositions locales sont riches et pertinentes.</p> <p>Le CME crée une dynamique intéressante et responsabilise les enfants.</p> <p>Très peu voir pas de sollicitation de la part de parents d'élèves : 0 problème ou méconnaissance du groupe ?</p>	<p>A poursuivre Faire vivre le CME dans l'école (leur donner plus de temps d'échanges/ d'annonce avec les autres élèves)</p> <p>A poursuivre et approfondir Mieux faire connaître notre école, nos actions, nos projets spécifiques (classe échecs)</p> <p>Améliorer la présentation/communication de notre groupe.</p> <p>Participer à la commission « menus »</p>
--	--	---	--	--	---	---

Annexe 4 -Affichage commun du climat serein



## Pour résoudre un conflit

**1** Je me calme

-  JE RESPIRE
-  J'ECOUTE
-  JE PRENDS MON TEMPS
-  JE BOIS UN VERRE D'EAU

**2** Je dis correctement à l'autre ce qui me dérange



**3** Je cherche une solution avec l'autre

Je m'excuse 	Je répare mon erreur 
J'attends mon tour 	Je respecte les règles 
J'écris ou je dessine 	Je tire au sort 
Je partage 	J'ai une autre solution 

Besoin d'aide ?  
↓  
Je vais voir un adulte

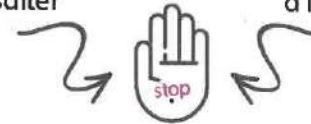



## Quand je suis énervé...

COMPTINE  
DE L'UNIVERSITÉ  
DE LA PAIX

**"JE"** Quand je suis énervé  
Que j'ai envie de frapper, d'insulter

**"TU"** Quand tu es énervé  
Que tu as envie de frapper, d'insulter



**"JE"**  
J'enlève les interprétations  
Je dis ce que je **vois**, ce que j'**entends**  
Je parle de mes **sentiments** et de mes **besoins**

**"TU"**  
Tu enlèves les interprétations  
Tu dis ce que tu **vois**, ce que tu **entends**  
Tu parles de tes **sentiments** et de tes **besoins**



Et... on se serre la main  
Et... on devient copains



## Annexe 5 - Constats des différents partenaires

### PEDT 4 Constats

### Éléments de contribution des partenaires janvier 2024

A noter : Constats ; reconnaissance d'un état de chose // Besoin : exigence née d'un sentiment de manque

<b>Constats des partenaires dans les fonctionnements (liés aux enfants, professionnels, partenaires, familles...)</b>	<b>Propositions/orientations</b>
<p>Les enfants apprécient la mise à disposition de jeux sur les temps méridiens</p> <p>Des attitudes d'enfants qui diffèrent selon les temps (classe / pause méridienne) selon les adultes qui encadrent certains enfants en profitent, désobéissent.</p> <p>Les personnels de cantine remontent quelques remarques sexistes et cependant une amélioration du respect des enfants. Quelques attitudes négatives persistent avec les mêmes enfants.</p> <p>Bon relai d'information entre les personnels de cantine, ATSEM et les AESH. Meilleure harmonisation des services et échanges de situations.</p> <p>Prise en compte des remarques des enfants pour éviter les intimidations. Attention au terme harcèlement qui est évoqué très (voire trop) vite. Peur légitime des familles et qui ne disposent pas de tous les points de vue.</p>	<p>Développer les espaces de détente, coloriages, jeux calmes pour les temps méridiens des maternelles. Maintenir la mise à disposition de jeux pour favoriser l'exercice physique sur le temps méridien (perspective APQ 30)</p> <p>Favoriser les formations et la montée en compétences des agents pour leur permettre de mieux se positionner. Laisser la place aux agents pour se positionner et respecter le rôle des responsables d'équipe ou de service.</p> <p>Maintenir les transmissions et les réunions d'équipe et de cohésion pour informer sur les attitudes et positionnement de l'adulte. Informer rapidement les parents donc faire retour rapide des événements. Inciter les parents à s'adresser aux bons référents donc faire comprendre le fonctionnement et respecter le rôle de chacun.</p> <p>Rassurer les parents sur la réalité des situations tout en étant attentifs aux remarques et inquiétudes. Communiquer entre les différents professionnels du temps de l'enfant pour avoir tous les éléments de comportements.</p> <p>Sensibiliser les enfants au respect, permettre l'utilisation des messages clairs. Maintenir l'attention et la vigilance.</p>

<p>Baisse des effectifs à l'école Anita Conti : -Permet un nombre agréable d'enfant en maternelle et garanti un meilleur accompagnement des personnels scolaires</p> <p>-Créé des inquiétudes et des comparaisons entre écoles, qui peuvent amener à des relations tendues.</p> <p>Pas de sollicitation de la part de parents d'élèves, peu de remontées ou demandes. Probable méconnaissance des familles du rôle des représentants ou de leurs identités</p> <p>Intérêt des représentants de parents d'élèves pour les sujets liées à l'alimentation. Présence soutenue aux conseils d'école</p> <p>A l'accueil de loisirs, plus d'enfants avec des besoins spécifiques ; TDAH, « dys », hyperactivité, hypersensibilité...</p> <p>Irrespect de certaines familles. Exigences incompatibles avec un fonctionnement collectif, non-respect des inscriptions, des horaires.</p> <p>Manque de valorisation / communication aux familles sur les projets.</p>	<p>Maintenir un encadrement, un effectif de personnel qui permettent le calme et la sérénité des enfants pour favoriser leurs apprentissages.</p> <p>Il existe des atouts et des contraintes dans chaque fonctionnement d'établissement. Chaque responsable organise de son mieux les structures avec les possibilités laissées par les réglementations en vigueur dans son domaine d'exercice et toujours dans l'intérêt des enfants. Tout ne peut pas se comparer dans les fonctionnements et faire l'objet de reproches.</p> <p>Améliorer la présentation/la communication du groupe des représentants de parents d'élèves.</p> <p>Relancer les parents et associations de parents pour une présence régulière à la commission « menus ». Donner un autre point de vue que celui transmis par les familles et les enseignants sur les fonctionnements des services. Pour un respect du rôle de chacun et une compréhension des fonctionnements</p> <p>Continuité dans la formation des équipes et besoins de personnes ressources ou contacts pour orienter les familles. Espaces spécifiques (ex : snoezelen) et création de lieux/objets de « décharge émotionnelle » Attention particulière à la santé mentale des enfants.</p> <p>Modification des inscriptions à prévoir, avec règlements intérieurs à modifier. Affichage et diffusion à améliorer. Exclusion en cas d'incivilités. Création d'un outil pour permettre aux parents de gérer leurs inscriptions afin d'optimiser le temps des agents pour l'organisation des services. (Gestion des inscriptions et annulations chronophage).</p> <p>Sentiment pour les écoles Anita Conti de manquer de visibilité pour valoriser les projets et évènements. Sentiment du manque d'intérêt des familles relativement aux actions réalisées par les équipes d'animation et par le personnel scolaire. Développer des temps de rencontres avec et entre les parents et maintenir les temps forts pour la valorisation</p>
---	--

<p>Les enfants apprécient de choisir leurs activités à l'accueil de loisirs.</p> <p>Les 10-12 ans participent aux activités jeunesse et apprécient des activités dédiées</p>	<p>des actions. Prévoir d'améliorer la signalétique pour les nouvelles familles</p> <p>Maintenir les choix et responsabiliser les enfants dans les programmations d'activités.</p> <p>Développer les activités jeunesse et prévoir des passerelles pour les 9-10 ans. Faire le lien avec les jeunes élus du CME.</p>
--	--